

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(49^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 2 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5235).

Affaires sociales et emploi (suite)

M. Vincent Porelli.

Rappels au règlement (p. 5236)

MM. Gérard Collomb, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5236)

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

M. Gérard Collomb.

Reprise de la discussion (p. 5236)

MM. Edmond Hervé,
Gilles de Robien,
Gérard Collomb.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le président.

M. Pierre Descaves,
M^{me} Gisèle Stievenard.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

MM. Yvon Briant,
Michel Berson, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, Gérard Collomb,

Alain Bocquet,
M^{mes} Denise Cacheux,
Martine Frachon,

M. Jean-Pierre Sueur,
M^{me} Ghislaine Toutain,
M. Laurent Vergès.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 5254).

3. **Ordre du jour** (p. 5255).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi, du ministère chargé de la santé et de la famille et du secrétariat d'Etat chargé de la sécurité sociale.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Vincent Porelli, pour dix minutes.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, madame le ministre chargé de la santé et de la famille, mes chers collègues, les crédits dont se recommande le Gouvernement pourraient faire illusion si nous étions naïfs. En effet, en période de rigueur, annoncer une progression de 18 p. 100 relève soit de la vraie priorité, soit de l'illusionnisme.

Malheureusement pour les jeunes et les travailleurs de notre pays, madame le ministre, la présentation de vos crédits relève du second genre. Vous dépensez de l'argent sans dispenser une véritable formation.

Il ne suffit pas, en effet, de parquer des chômeurs dans des stages pour faire une action de formation. Pour être digne de ce label, une formation doit répondre à des critères scientifiques précis.

La qualification acquise pendant la période de formation doit permettre au bénéficiaire d'acquérir une compétence professionnelle utilisable dans la vie, c'est-à-dire qui réponde aux besoins des activités pour lesquelles la formation a été dispensée. Vous, hélas ! vous la détachez de cet objectif central.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles pour la formation professionnelle le justifie ainsi : « La formation professionnelle ne doit pas être trop étroitement subordonnée à l'emploi. Elle n'est pas seulement un instrument économique parce qu'elle ne constitue pas, à elle seule, une garantie d'emploi. »

Avec cette thèse, vous pouvez tout justifier, y compris les stages « parkings » qui peuvent devenir, selon les mots du même rapporteur « un droit reconnu et un facteur de progrès social ».

Pour ma part, je considère l'utilité pratique de la formation comme un critère essentiel. Ce point indispensable n'est cependant pas exclusif de tout autre. La formation constitue aussi un moyen d'épanouissement de toutes les qualités de l'individu : connaissances générales, capacité à se situer par rapport à son travail, aptitude à réfléchir, à proposer des innovations, à assurer une production sans gâchis.

En résumé, la formation est un outil destiné à permettre aux travailleurs de progresser dans toutes les dimensions de leur vie : producteurs, gestionnaires, créateurs, citoyens. La plupart des formations que vous financez ne répondent pas à ces objectifs de base.

Par ailleurs, la formation ne constitue un acquis, un « plus », que si elle est reconnue et débouche sur une considération nouvelle. Or vous devez bien admettre que ceux qui bénéficient de formations sont considérés avant tout comme des charges, des otages d'un système en même temps qu'un alibi. Leur passage en « formation » ne leur apporte pas dans la grande majorité des cas de promotion professionnelle ou sociale. Beaucoup demeurent sans emploi, ou limités à des emplois précaires sous-rémunérés. Un bon nombre vont d'un stage à un autre en passant par des périodes de chômage ou de « tuciste ».

L'exemple des jeunes sortis d'un stage d'initiation à la vie professionnelle est de ce point de vue frappant : trois mois après le stage, 34 p. 100 sont encore au chômage, alors que seulement 10 p. 100 ont un contrat de travail à durée indéterminée ; les autres se partagent entre le travail précaire et d'autres stages.

Les conditions de formation initiale n'étaient pas bonnes, et vous les avez encore aggravées. C'est le cas pour la durée des S.I.V.P. qui a été doublée sans augmentation de la durée de la formation, et pour les contrats d'adaptation, limités à 200 heures pour réaliser des économies.

Dans vos crédits de formation figurent aussi ceux qui sont destinés aux travaux d'utilité collective qui n'ont aucun rapport avec la formation et représentent pourtant 4,3 milliards de francs. Ainsi les deux actions les moins qualifiantes, S.I.V.P. et T.U.C., absorbent-elles plus de la moitié des crédits de rémunération des stagiaires.

En revanche, de nombreux candidats à la formation ne peuvent faire face aux dépenses qu'exige leur situation familiale, le taux de prise en charge étant notablement insuffisant.

Les exonérations de charges sociales que vous avez multipliées au profit des entreprises constituent également un gâchis que je veux dénoncer une fois encore. Elles n'offrent aucune garantie que les fonds sont bien affectés à des formations. Le plus souvent, cette manne est utilisée pour embaucher des « manœuvres balais » ou des garçons de courses.

Heureusement, madame le ministre, nous ne sommes pas dupes de votre stratégie : en fait, la formation professionnelle constitue l'écran honorable derrière lequel vous camouflez le chômage.

A l'approche d'une consultation importante, vous assignez à la formation professionnelle non pas de former réellement la main-d'œuvre dont nous aurons besoin dans les années à venir, mais la tâche de faire disparaître des statistiques du chômage des centaines de milliers de jeunes et de moins jeunes.

Pour nous, la formation professionnelle ce n'est pas l'alternative au chômage, mais un moyen essentiel de donner aux hommes et aux femmes des connaissances adaptées, suffisantes pour leur ouvrir une perspective de travail et de revenus convenables.

Pour nous, la formation commence dans le système scolaire, qui devrait être profondément revu pour promouvoir un enseignement technologique et professionnel de haut niveau, fondé sur un système de coopération et de passerelles entre les divers niveaux et établissements qui interviennent dans ce domaine.

En deuxième lieu, nous estimons que la formation doit être sanctionnée par un titre reconnu dans les entreprises et dans les services. C'est pourquoi nous proposons que le système de formation professionnelle soit placé sous le contrôle d'une responsabilité publique nationale.

Nous ne voulons cependant pas substituer au libéralisme gaspilleur un étatismes étouffant : la responsabilité publique serait chargée de concevoir, de conduire et de contrôler une véritable formation correspondant aux besoins en privilégiant les activités productives ; la formation pourrait être dispensée dans le service public lui-même, mais aussi dans le cadre de l'initiative privée, sous des formes diversifiées et souples, mais placées sous la responsabilité publique. En effet, tous les établissements publics ou privés qui dispensent de la formation devraient être soumis à des règles de fonctionnement et à des évaluations de résultats permettant de faire prévaloir les objectifs définis par la responsabilité publique.

Dans l'immédiat, compte tenu du retard accumulé par la France, nous estimons qu'il faudrait un plan d'ensemble de formation pour permettre à tous ceux qui sont privés de connaissances leur ouvrant un métier de les acquérir en relation avec l'emploi à occuper.

Dans cet effort particulier, nous disposons déjà d'un organisme qui a fait ses preuves, l'A.F.P.A. Au lieu de réduire son potentiel, il serait justifié de lui donner les moyens de développer des formations nouvelles.

L'action que nous pensons nécessaire appellerait sans doute de nouveaux crédits. Néanmoins, nous croyons que la bonne utilisation de ceux qui existent apporterait déjà un surplus de qualification et de résultats très appréciable. Des efforts supplémentaires peuvent être demandés aux entreprises et au budget de l'Etat dans la mesure où, dans un cas comme dans l'autre, l'on peut supprimer des dépenses improductives.

Madame le ministre, vous nous présentez des crédits en hausse, mais nous ne pouvons pourtant pas les adopter. Ils ne recouvrent pas une véritable politique de formation. Ils constituent plutôt, comme je le disais il y a un instant, un paravent au chômage et un prétexte à donner de l'argent aux entreprises.

Nous avons, au groupe communiste, une autre conception de la gestion des fonds publics. C'est pour cela que nous voterons contre les crédits que vous proposez pour 1988 et la politique qu'ils impliquent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Rappels au règlement

M. Gérard Collomb. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Collomb. Monsieur le président, vous nous avez invités cet après-midi à la courtoisie. Nous allons nous y efforcer. Le groupe socialiste souhaite donc avoir la courtoisie de ne pas s'exprimer alors que M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi est absent.

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer cet après-midi qu'on pouvait effectivement considérer qu'il avait déjà répondu à l'avance à nos questions, puisque sur une heure et demie impartie au Gouvernement, il a utilisé une heure vingt-cinq. Cependant, nous souhaiterions qu'il puisse au moins nous écouter, même si ses réponses sont ensuite différées. Nous pensons qu'il tirerait profit de ce que nos collègues vont dire.

Aussi, monsieur le président, je vous demande, au nom du groupe socialiste, une suspension de séance d'une demi-heure de manière que M. le ministre puisse nous rejoindre. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur Collomb, M. le ministre m'a informé très courtoisement - puisque nous sommes sous le signe de cet adjectif que j'ai, peut-être imprudemment, mis en exergue lors de la séance de cet après-midi (*Sourires.*) qu'il allait nous rejoindre dans les minutes qui suivent.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les conditions de représentation au banc du Gouvernement, mais je constate que le Gouvernement est représenté.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Merci !

M. le président. Cela dit, monsieur Collomb, si vous insistez avec beaucoup d'opiniâtreté, je vais suspendre la séance quelques instants.

M. Gérard Collomb. Le temps que M. le ministre nous revienne !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales. Ce n'est pas de la courtoisie, cela !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures quinze, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, je suis particulièrement choquée par cette interruption de séance, non seulement par le motif de fond qui a été exposé, mais aussi par la forme dans laquelle la demande a été présentée.

On parle de discourtoisie. Pour ma part, je trouve particulièrement discourtois de demander une représentation du Gouvernement alors qu'il y a un ministre au banc du Gouvernement.

J'ajoute que, constitutionnellement, le Gouvernement est réputé présent à partir du moment où un ministre siège en séance.

Par conséquent, cette suspension de séance est à la fois choquante et discourtoise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Vous êtes évidemment libre de votre appréciation, madame le ministre.

Pour ce qui est du caractère réglementaire ou non de cette suspension, je vous rappelle que, en l'occurrence, je n'avais pas à juger de l'opportunité de la demande de suspension.

M. Gérard Collomb. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Collomb. Monsieur le président, si, cet après-midi, nous avons entendu Mme le ministre s'exprimer, nous aurions pu penser que les réponses qu'elle apporterait aux orateurs de notre groupe seraient de quelque portée.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons pas entendu d'autre ministre que M. Séguin.

C'est tout à fait le droit du Gouvernement d'organiser comme il le veut les interventions de ses membres.

Mais, dans un souci d'efficacité maximum, nous avons souhaité que M. Séguin puisse entendre les orateurs du groupe socialiste qui devaient s'exprimer.

Telle était l'unique raison de notre demande d'interruption de séance. Et je suis satisfait que M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi soit présent pour écouter notre collègue Edmond Hervé.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Ce n'était pas un rappel au règlement !

M. le président. Tout est dit.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Edmond Hervé, pour dix minutes.

M. Edmond Hervé. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon collègue Guy Bèche, rapporteur spécial du budget de la santé, a présenté une analyse objective et pertinente, qui souligne la diminution générale des moyens alloués à la prévention, à la formation et à la recherche.

Il vous a posé, monsieur le ministre, un certain nombre de questions, notamment sur votre politique en matière de subventions aux équipements hospitaliers. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que, après l'accord signé en juillet de cette année entre Thomson et General Electric, je vienne appuyer cette question.

Je n'aborderai que certains aspects d'un thème précis : celui de la maîtrise des dépenses de santé, encore que ce sujet ne soit pas sans lien avec ma précédente évocation.

Je pense, monsieur le ministre, que votre crédibilité est en cause.

En effet, vous n'avez pas craint de diminuer des prestations, d'augmenter des ressources, sans pour autant trouver l'équilibre recherché.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Edmond Hervé. Le 16 juillet dernier, vous avez longuement exposé vos préoccupations devant la conférence des directeurs généraux de C.H.R.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous y aviez vos espions !

M. Edmond Hervé. Non ! Je lia la presse et je vous ai écouté cet après-midi, tout comme je vous lis très régulièrement.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous devriez me lire plus souvent !

M. Edmond Hervé. Et si vous aviez trouvé la solution, vous n'auriez pas besoin d'états généraux.

Vous semblez ne pas vous rendre compte que vous vous êtes privé des moyens d'une meilleure gestion.

Afin de ne pas vous décourager, je veux tout d'abord vous rappeler, monsieur le ministre, que, de 1983 à 1985, le taux moyen de croissance des dépenses d'assurance maladie a été de 3 p. 100, et non de 8 p. 100 comme en 1986.

Il y a donc des souhaitables qui sont possibles, pourvu que l'on s'en donne les moyens.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le forfait hospitalier !

M. Edmond Hervé. Vous l'avez augmenté !

Vos choix idéologiques et de clientèle ne vous le permettent pas. Ils sont à l'origine d'abandons coûteux.

J'en rappellerai quelques-uns.

Premier abandon, qui, comme les autres, vous coûte très cher : celui d'une véritable départementalisation.

Votre loi du 24 juillet 1987 restaure le service dans tout ce qu'il a de plus conservateur. Le climat que vous avez créé en 1984 et 1985 est allé à l'encontre des modernisations attendues par le plus grand nombre en 1980 et 1981.

Vous avez renoué avec le ressort inflationniste à l'intérieur de l'hôpital et emprunté une voie contraire à la pluridisciplinarité. L'hôpital, monsieur le ministre, a aujourd'hui besoin de regroupement, de coordination, de mise en commun. Il a besoin de rapprochement. Une départementalisation bien comprise doit mettre en œuvre ce processus technique et humain. La participation, dans le respect des statuts et des compétences, faisait partie de la réforme que nous avions bâtie. Il y avait là une source de nouvelles responsabilités. C'était une autre manière de faire vivre l'hôpital.

Or qu'observe-t-on aujourd'hui ? Le recours et le retour à la balkanisation, le repli sur le service et le chef de service. Des organisations syndicales, très récemment, s'en sont à nouveau émues. Les centres de responsabilité ne conservent de leur doctrine originale que le nom. Quant à leur nombre, lorsque leur carte a été établie, il tourne le dos le plus souvent à la cohérence. L'expérience devrait vous éclairer. Il ne suffit pas d'une réhabilitation de vocabulaire pour faire vivre une idée.

Deuxième abandon : celui du projet de médicalisation des systèmes d'information, dit P.M.S.I. Vous n'avez pas développé ce projet et notre pays est en train de perdre sa place de leader dans l'innovation sociale et technologique en matière de gestion hospitalière en Europe. La procédure du P.M.S.I. a constitué la première tentative pour adapter un outil de gestion moderne. Aujourd'hui, la quasi-totalité des pays d'Europe occidentale se sont engagés dans cette voie. L'Organisation mondiale de la santé le soutient. Quant on fait l'état comparatif de ce qui se passe actuellement dans les hôpitaux d'Europe, alors que nous avions été les premiers à procéder ainsi, nous constatons que notre démarche, qui avait valeur d'exemple, est reprise et dépassée par les pays scandinaves, la Grande-Bretagne, la Suisse - autant de pays qui nous ravissent la première place que nous avions.

Il serait utile, monsieur le ministre, que, dans le domaine de la gestion hospitalière, nous préparions 1992.

Troisième abandon : celui de l'évaluation. Je ne cesserai de répéter ce reproche. Là aussi, vous nous faites perdre notre rang. A l'origine de cet abandon, vraisemblablement une forme de complaisance. Evaluer, ce n'est pas porter atteinte à la liberté de diagnostic ou de thérapeutique. L'évaluation est une technique d'aide à la décision. Elle n'est ni nouvelle, ni magique.

L'accroissement des soins, en nature et en qualité, à court et à moyen terme, peut être regardé comme inéluctable. Mais nous devons veiller à sa cohérence médicale et à son efficacité économique. Si nous n'accompagnons pas nos solutions politiques et financières d'une véritable politique d'évaluation des techniques et pratiques médicales, elles risquent de déboucher soit sur une aggravation des inégalités, soit sur une aggravation des dysfonctionnements bureaucratiques.

L'évaluation des techniques et pratiques médicales ne correspond d'ailleurs pas au seul impératif de la maîtrise des dépenses de santé. Elle répond aussi, vous le savez, à un impératif déontologique, à un impératif scientifique, à un impératif d'information des usagers et des citoyens.

La diversité des motivations de l'évaluation illustre sa pertinence et sa fonction primordiale pour un authentique dialogue entre les partenaires, dialogue dont notre nation a besoin. Je connais toutes les difficultés de cette démarche, et il faudra du temps pour que des effets macro-économiques s'expriment sur nos dépenses.

Vous avez créé un comité national pour l'évaluation médicale, le 3 juin 1987. Ses missions sont définies dans l'article 1^{er} du décret qui l'institue. Vous n'avez pas besoin d'un tel organisme pour de tels objectifs. Vos services administratifs suffisaient. Madame et monsieur le ministre, je ne serai pas cruel au point de vous questionner sur les moyens et les modalités de fonctionnement de ce comité. Une nouvelle fois, vous privilégiez l'apparence et vous avez perdu un temps précieux.

Quatrième abandon : celui de la politique de prévention. Dans le dernier rapport que vous venez de rendre public, il est écrit à la page 39 : « Une des grandes faiblesses de notre système de santé est l'intérêt insuffisamment porté aux problèmes de prévention. » Il ne faut pas que votre politique de lutte contre le SIDA résume à elle seule la totalité d'une politique générale de prévention. Or l'analyse des données budgétaires et l'observation de la réalité me le font craindre.

J'ajoute que vos contradictions bruyantes en matière de lutte contre l'alcoolisme ne créent pas les conditions psychologiques favorables, pourtant si nécessaires. Je vous ai écouté, cet après-midi, monsieur le ministre. Vous avez déclaré vouloir créer de nouveaux centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie. Je me permets de vous rappeler qu'il y en avait 100 en 1980 et 220 à la fin de 1985, et que les crédits étaient passés de 32 millions de francs à 80 millions de francs pendant cette même période.

Nous avons mis en place tous les outils pour une véritable politique de la prévention. Permettez-moi de vous les rappeler.

Pour une meilleure connaissance de l'état de santé des Français, nous avons publié à partir de 1985 un rapport, placé sous l'égide de l'I.N.S.E.R.M.

Des observatoires régionaux de santé ont été installés dans chaque région. Ces outils d'aide à la décision sont particulièrement nécessaires depuis que la décentralisation est entrée dans les faits.

Vous ne semblez pas particulièrement les priser, si j'en juge par les ressources que vous leur attribuez.

Je ne m'étendrai pas outre mesure sur le sort que vous avez réservé à la filière « santé publique et épidémiologie ».

Nous avons mis en place des comités régionaux consultatifs de promotion de la santé, lancé la procédure des contrats santé en direction de populations « cibles ».

Quant au Comité français pour l'éducation de la santé, il avait une place reconnue. Aujourd'hui, c'est l'oubli.

Ces abandons n'expliquent pas à eux seuls, monsieur le ministre, l'ineffectivité de vos affirmations.

La gestion de la santé doit faire appel à une coopération organisée, qu'il s'agisse de la coopération entre centres hospitaliers régionaux de l'interrégion, entre centres hospitaliers régionaux et centres hospitaliers généraux, entre centres hos-

pitaliers généraux d'une même région ou d'un même département, qu'il s'agisse de la coopération entre secteur public et secteur privé.

Les objets de la coopération ne manquent pas. Une régulation des divers secteurs de santé est à organiser.

C'est affaire de volonté, de mobilisation, de moyens. Je sais que ce n'est pas spectaculaire. J'en connais et la nécessité et la difficulté.

Pour ce faire, il faut une administration forte, alerte, motivée, avec des niveaux de responsabilité clairement établis, des moyens modernes.

Or votre Gouvernement s'est lancé dans un discours anti-administration et anti-service public.

Votre préférence pour le libéralisme vous a fait oublier une règle essentielle : l'affectation de moyens dépend non de la nature juridique de l'établissement qui les reçoit, mais de la capacité à bien les utiliser.

C'est pour cela, à titre d'exemple, que nous avons développé la co-utilisation « public-privé » des équipements lourds.

Poursuivez sur cette voie ; elle est rentable financièrement et techniquement.

Il faut aussi prévoir.

N'attendez pas, monsieur le ministre, le mois de janvier 1988 pour adresser aux préfets les taux directeurs devant servir à la construction des budgets hospitaliers de 1988. Je cite cette date, car, en 1987, vous avez battu tous les records de retard.

M. Jean Auroux. Très juste !

M. Edmond Hervé. En effet, c'est au cours de la première quinzaine de janvier 1987 que les taux directeurs servant à l'établissement des budgets hospitaliers pour 1987 ont été envoyés ! Ce n'est pas cela la rigueur, ce n'est pas cela l'exercice de la prévision.

Autre problème de prévision : en juillet dernier, un important accord a été signé entre Thomson et General Electric. Chacun sait les relations étroites qui existent entre politique de santé et politique industrielle. Je souhaiterais connaître les orientations que vous comptez retenir pour que notre parc technique de santé puisse continuer à se moderniser à son rythme, conformément aux compétences des personnels, aux attentes de la population et au potentiel de notre communauté scientifique.

Rien ne serait plus grave que la perte de notre autonomie.

L'inaction de votre Gouvernement en matière d'industrie pharmaceutique m'autorise également à émettre des craintes identiques pour ce domaine.

Enfin, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas atteindre les objectifs que vous affichez en maintenant le régime financier actuel des établissements privés et en ne touchant pas à la nomenclature.

Il ne faut pas, monsieur le ministre, que la politique de santé de notre pays soit aussi celle des fausses annonces. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien, pour dix minutes.

M. Gilles de Robien. Monsieur le ministre, la discussion de votre budget me donne l'occasion d'intervenir sur l'avenir de la protection sociale.

C'est, en effet, un sujet à l'ordre du jour : il est présent à l'esprit des Français, justement inquiets de son évolution, qui est liée très étroitement à la démographie et à l'économie du pays.

La diminution du nombre des cotisants, une démographie tout juste étale, la baisse de l'âge de la retraite, qui n'est pas financée et qui se conjugue avec l'allongement de la durée de la vie, la croissance des dépenses de santé, le niveau atteint par les prélèvements obligatoires dans une économie convalescente : autant de causes structurelles qui ont fragilisé le bel édifice construit après la guerre.

Maintenir le *statu quo* serait suicidaire et vous avez eu le courage, monsieur le ministre, d'organiser les états généraux de la sécurité sociale. C'est une manière d'aborder en face la réalité qui aurait dû être utilisée plus tôt. C'était urgent, c'était indispensable ; il convient de féliciter le Gouvernement.

Les Français commencent à percevoir, confusément peut-être, les menaces qui pèsent sur le régime de sécurité sociale actuel. Mais comprennent-ils que l'on ne peut à la fois demander le *statu quo* de la sécurité sociale et celui des prélèvements obligatoires ? Les dépenses de santé progressent deux fois plus vite que l'activité nationale et le phénomène est général : dans tous les pays de l'O.C.D.E., les dépenses de santé sont passées de 4,2 p. 100 à 7,5 p. 100 du P.I.B. de 1960 à 1984.

Si le progrès médical est à l'origine de l'augmentation de la durée de la vie, il entraîne en même temps une offre de soins de plus en plus sophistiquée, donc coûteuse. Le nombre des médecins a triplé entre 1960 et 1986 ; il n'est donc pas anormal que les dépenses de santé progressent dans le budget des ménages. Ce qui est anormal, c'est le monopole du système de remboursement, car il désresponsabilise et n'assure pas forcément le meilleur coût. La France est d'ailleurs, dans la C.E.E., le pays qui fait supporter aux entreprises la charge directe la plus lourde et à la fiscalité la part la plus faible. Le monopole du système de remboursement n'assure pas la meilleure gestion et la meilleure protection.

Pour diminuer encore les charges des entreprises, j'avais d'ailleurs déposé avec plusieurs de mes collègues - vous vous en souvenez peut-être, monsieur le ministre - une proposition de loi visant à ouvrir la couverture du risque « accidents du travail » au secteur concurrentiel. La protection des salariés serait améliorée par la concurrence dans la recherche d'une meilleure prévention sur les lieux de travail.

M. Alain Bocquet. Ce serait la loi du fric !

M. Gilles de Robien. Le coût de la couverture du risque serait diminué...

M. Alain Bocquet. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Gilles de Robien. ... grâce à la concurrence, et l'amélioration de la statistique, la prévention et l'effort en matière de gestion diminueraient d'autant les charges des entreprises.

M. Alain Bocquet. Vous êtes agent d'assurances ?

M. Gilles de Robien. Je vous rappelle, mon cher collègue, qu'il y a 700 000 accidents du travail et de 1 100 à 1 200 tués par an. Tous les moyens possibles pour diminuer leur nombre me semblent donc intéressants, et la prévention constitue certainement un axe de recherche privilégié.

Les différentes branches du régime de sécurité sociale n'ont pas les mêmes ressortissants. La branche « famille » concerne l'ensemble des Français, les branches « vieillesse » et « chômage » du régime général n'en couvrent qu'une partie.

Il faut distinguer « la redistribution inspirée par la justice sociale », comme les allocations familiales, qui doit être financée par l'impôt, des « autres risques d'assurance solidarité », comme la maladie et, pourquoi pas, les accidents du travail, qui doivent être couverts par des cotisations.

Les allocations familiales, système de redistribution inspirée par un souci de justice sociale, ne doivent pas être assises sur les salaires mais trouver des ressources dans le budget de l'Etat. Par contre, les risques comme le risque maladie doivent être couverts par des cotisations d'assurance solidarité. Le pot commun, si l'on peut dire, nourri des cotisations, permet de faire jouer la solidarité pour couvrir les dépenses engagées au moment où survient la maladie. A la suite des états généraux et de la prise de conscience qui devrait suivre, les Français réaliseront que, en 1987, la dépense de protection sociale est une utilisation du revenu au même titre que les autres dépenses de consommation ou l'épargne.

Il leur appartient de choisir en toute connaissance de cause et de déterminer le niveau de contribution qu'ils doivent consentir pour le niveau de protection qu'ils désirent.

Comment provoquer chez les Français cette prise de conscience ? L'employeur sait combien coûte globalement à l'entreprise un salarié. Pour le salarié, consommateur de prestations sociales, ce coût est mal connu, car le prix total de la couverture sociale par salarié et par entreprise ne ressort pas d'une feuille de paie. *(M. Michel de Rostolan applaudit.)*

Seule la feuille de paie « vérité », en cumulant les cotisations à la charge de l'employeur et à la charge du salarié et en indiquant ce qui relève de la fiscalité nécessaire à une

redistribution inspirée par un souci de justice sociale, permettra aux Français de mieux mesurer l'importance et le coût de cette protection.

Je suis pour ma part persuadé que, conscients des sommes engagées, les Français se poseront enfin la question de savoir si, pour certains risques au moins, la concurrence ne leur apporterait pas plus et mieux, sans toutefois remettre en cause l'indispensable solidarité.

Nous savons qu'il ne faut pas remettre fondamentalement en cause les structures actuelles de la protection sociale. Mais l'environnement a considérablement évolué et il faut apporter des aménagements profonds dans leur fonctionnement : développer le pluralisme dans les organismes prestataires, sauvegarder un système libéral de santé garantissant le libre choix des malades et l'indépendance des praticiens.

Pour remédier aux conséquences du vieillissement de la population, nous savons qu'il faut favoriser la naissance du troisième enfant. Puissent le plan famille et les mesures prises dans votre budget pour assurer un environnement plus favorable à la famille permettre d'obtenir les 15 p. 100 de naissances qui nous séparent de la ligne de survie. J'aurais souhaité, madame le ministre, que le budget pour 1988 consente dans cette continuité un effort supplémentaire et significatif en faveur des familles. Ce n'est malheureusement pas le cas.

M. Guy Béche. Il est d'accord avec moi !

M. Gilles de Robien. Le plan d'épargne retraite saura-t-il répondre à la nécessaire mise en place d'un régime complémentaire de retraite par capitalisation ? J'en doute toujours. J'avais demandé à l'époque un encouragement à l'épargne longue, avec sortie sous forme de rente viagère, avec un système de péréquation pour éviter des caprices boursiers. Tels étaient les critères que j'ai cru bon d'énoncer lors de la discussion du projet de loi sur l'épargne retraite. Le contexte boursier prouve que l'une de mes préoccupations n'était pas vaine.

Il faut également clarifier les relations financières qui existent entre l'Etat et les différents régimes sociaux car la transparence des comptes sociaux l'exige. Le transfert qui existe entre les différents risques doit cesser. La séparation comptable des différentes branches est indispensable à la clarté des comptes. Le Parlement a été trop souvent contraint de statuer sur des mesures ponctuelles d'urgence ayant trait aux recettes de la sécurité sociale sans pouvoir appréhender avec sérénité les perspectives de financement de l'ensemble des régimes.

Aujourd'hui encore, pour préparer la décision d'une grande réforme en profondeur de la protection sociale, vous avez fait appel à un comité des sages. Il y a aussi des sages parmi les parlementaires...

M. Gérard Collomb. Ce n'est vrai que pour quelques-uns d'entre eux !

M. Pierre Descaves. Et il n'y a pas beaucoup de parlementaires R.P.R. et U.D.F. dans l'hémicycle !

M. Gilles de Robien. ... sachez faire appel à eux, à leur intégrité, à leur compétence, monsieur le ministre. Leur rôle et leur travail s'en trouveront renforcés, leur responsabilisation aussi.

M. Guy Béche. Il veut un secrétariat d'Etat ?

M. Gilles de Robien. Retraite, maladie, accidents du travail, allocations familiales : ce sont les volets d'une protection sociale exceptionnelle dont nous voulons assurer la pérennité.

A un moment où l'on parle beaucoup de transparence, commençons par rendre transparent le plus gros budget de notre pays, plus important que celui de l'Etat lui-même : le budget de la protection sociale.

Première condition de cette clarté : la séparation comptable des différentes branches. Seule cette autonomie financière permettra de faire des choix ultérieurs.

Deuxième condition : l'équilibre à l'intérieur de chaque branche. Les mauvaises habitudes ne datent pas d'hier. Elles ne sont pas plus admissibles pour cela. Ainsi, les transferts entre la branche famille, véritable bailleur de fonds de la branche vieillesse, ne sont pas admissibles. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils rendre crédible un plan en faveur de la famille alors que, par ailleurs, l'Etat organise un excédent de recettes des allocations familiales et en spolie les familles elles-mêmes ?

Troisième condition : séparer la solidarité maladie accidents du travail de ce qui relève de la redistribution qu'impose la justice sociale c'est-à-dire des allocations familiales et du minimum vieillesse et retraite.

Quatrième condition : le Gouvernement et le Parlement doivent accepter leurs responsabilités et jouer pleinement leur rôle.

Les états généraux ont le mérite de contribuer à une meilleure connaissance du dossier. La publicité faite autour du rapport et le débat qui va s'ouvrir contribueront aussi à une meilleure pédagogie pour informer les citoyens.

Il restera, monsieur le ministre, sur un enjeu aussi important que celui de la protection sociale, à recueillir le plus large consensus. Ce sera l'occasion de mesurer le degré de responsabilisation des citoyens et des partenaires sociaux, du Gouvernement et du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et du groupe Front national [R.N.]*.)

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb, pour dix minutes.

M. Gérard Collomb. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec soin votre intervention liminaire.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Avec attention ! Pas avec soin !

M. Gérard Collomb. Je l'ai trouvée un peu atone. Il me semble que le ton était un peu moins irénique que celui que vous employiez au lendemain de mars 1986. Il faut dire que, lors de votre arrivée au ministère, les intentions de la majorité étaient claires et son programme précisément annoncé en matière d'emploi.

Il fallait en finir avec la politique de traitement social du chômage mise en place par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius. Une politique dont, au mieux, la majorité dénonçait l'inefficacité et dont, au pire, elle soulignait les effets pervers qu'elle pouvait induire sur le marché de l'emploi en faussant les règles de la concurrence. Je me souviens par exemple de la campagne déclenchée sur ce thème à l'occasion de la mise en place des travaux d'utilité collective.

Adieu donc au traitement social du chômage, cette formule ringarde, juste bonne pour des socialistes. On allait s'attacher au traitement économique du chômage ! Et, pour cela, on avait des solutions.

M. Gilbert Berblat. Moins 2 p. 100 !

M. Gérard Collomb. Ces solutions, bien sûr, étaient de portée générale et visaient à la libéralisation globale de la sphère économique.

Mais elles avaient en matière d'emploi une application particulière : il s'agissait de mettre fin à ce qui était présenté comme l'une des causes principales du chômage, la rigidité de l'emploi.

Et vous invoquiez, en ce domaine comme dans d'autres, l'exemple des Etats-Unis où, nous disait-on, si l'on avait créé autant d'emplois en quelques années, alors qu'on en détruisait dans notre pays, c'était grâce à la plus grande flexibilité du travail, comme si - les faits, hélas ! se sont chargés de nous le rappeler récemment - le décalage dans l'évolution de l'emploi n'avait pas été tout simplement lié au décalage conjoncturel qui a amené les Etats-Unis aux déficits qu'ils connaissent aujourd'hui.

M. Jean Auroux. Très juste !

M. Gérard Collomb. Il fallait donc flexibiliser...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Quelle salade !

M. Gérard Collomb. ... et de cette flexibilité naîtrait le nouvel Eldorado de l'emploi que nous promettait M. Gattaz et que repréait M. Séguin.

M. Guy Béche. Eh oui !

M. Gérard Collomb. Nous aurions 370 000 emplois supplémentaires du seul fait de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Que ne pouvait-on espérer si, comme vous, monsieur le ministre, on ne se contentait pas de s'attaquer à la seule autorisation administrative de licenciement, mais si l'on s'ingéniait à flexibiliser davantage encore toutes les formes d'emploi précaire existantes...

M. Jean Auroux. C'est l'opinion du ministre qui est flexible !

M. Gérard Collomb. ... - contrats à durée déterminée, temps partiel, travail temporaire - voire à inventer d'autres, en créant, par exemple, la formule du travail intermittent...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Très bien !

M. Gérard Collomb. ... ou en instaurant un ersatz de S.M.I.C. jeunes en exonérant systématiquement de charges sociales toutes les embauches de cette catégorie.

Hélas, les fruits du libéralisme social n'allaient guère se révéler moins amers, monsieur le ministre, que ceux du libéralisme économique que cueille aujourd'hui votre collègue M. Balladur.

En un an, et alors même que l'évolution de la population active totale vous était plutôt favorable - moins 9 000 de mars 1985 à mars 1986, contre une augmentation de 230 000 l'année précédente et de 154 000 deux ans avant -, le chômage faisait un bond en avant spectaculaire : plus 119 000 personnes au chômage suivant les chiffres de l'I.N.S.E.E...

M. Jean Auroux. Eh oui !

M. Gérard Collomb. ... plus 210 000 suivant ceux de l'A.N.P.E.

Pire, en un an, ce chômage s'était durci : 44 p. 100 des chômeurs l'étaient depuis plus d'un an et l'ancienneté moyenne du chômage atteignait désormais 15,9 mois pour les hommes, et 17,2 mois pour les femmes.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ceux qui avaient été au chômage pendant cinq ans n'y perdaient pas grand-chose !

M. Gérard Collomb. Or ces résultats, l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur l'évolution de l'emploi de mars 1986 à mars 1987 le montre à l'évidence, étaient directement à mettre au compte de votre politique.

Les emplois précaires, loin de permettre un emploi additionnel par rapport au volume d'emploi normal, venaient au contraire se substituer aux contrats à durée indéterminée.

Quant à la suppression de l'autorisation administrative, elle induisait 66 000 chômeurs supplémentaires par rapport à ce qu'aurait donné le simple prolongement de la tendance précédente en matière de licenciements économiques.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ces chiffres sont faux ! Ils sortent tout droit de votre imagination !

M. Gérard Collomb. Cette suppression de l'autorisation administrative de licenciement avait même un effet secondaire particulièrement pervers puisque désormais, au lieu de proposer à leurs salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans un contrat F.N.E. de préretraite, les entreprises procédaient à des licenciements secs, au point que les entrées en préretraite F.N.E. chutaient au début de 1987 et que vous avez dû, pour enrayer ce phénomène, prévoir de nouvelles mesures financières destinées à pénaliser les entreprises qui agissaient de la sorte.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Votre ignorance est fondamentale !

M. Gérard Collomb. Devant un bilan aussi brillant de votre politique de flexibilité, il vous fallait bien aller à Canossa, et c'est alors que vous vous êtes tourné à votre tour vers ce traitement social du chômage jadis si décrit par votre majorité, lorsqu'il était mis en œuvre par vos prédécesseurs au ministère du travail et de l'emploi.

M. Jean Auroux. Ce fut votre chemin de Damas !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Canossa, Damas : ce n'est pas tout à fait la même direction ! (Sourires.)

M. Gérard Collomb. Cette conversion était d'autant plus impérative que, désormais, les élections présidentielles étaient dans la ligne droite et que M. Chirac ne pouvait guère se présenter devant les électeurs avec des résultats aussi peu flatteurs ! Aussi, à défaut de faire de ce dernier un adepte

réellement convaincu du traitement social du chômage, n'avez-vous pas eu de peine à le convertir aux vertus du traitement pré-électoral du chômage.

M. Jean Auroux. C'était un contrat de conversion ! (Sourires.)

M. Gérard Collomb. D'où une deuxième période dans la gestion de votre ministère, que je voudrais décrire précisément à nos collègues, afin de les convaincre de l'étendue de votre talent.

M. Jean Auroux. Ecoutez bien : c'est intéressant !

M. Gérard Collomb. Le but de cette deuxième phase est clair. Vous l'avez vous-même annoncé il y a déjà quelques mois : il s'agit d'arriver en mars 1988 avec le même nombre de chômeurs et, si possible, avec un nombre inférieur à celui de mars 1987...

M. Gilles de Robien. Ça vous ennuie ?

M. Gérard Collomb. ... ce qui permettra d'effacer les mauvais chiffres de la première année en les attribuant à la politique courageuse menée pour inverser la tendance du chômage.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ne soyez pas jaloux !

M. Gérard Collomb. Pour parvenir à ce résultat, vous disposiez de deux données à peu près prévisibles pour la fin de l'année 1987 et le début de l'année 1988 : d'une part, l'évolution des ressources en main-d'œuvre, d'autre part, celle du nombre d'emplois offerts. Cela vous donnait une perspective d'évolution spontanée du chômage de l'ordre de 280 000 personnes.

Il vous suffisait donc - mais je reconnais que cela demandait une certaine maîtrise technique - de mettre un nombre équivalent ou supérieur de chômeurs en stage pour avoir des chiffres de chômage qui se retrouvaient soudain orientés à la baisse.

M. Jean Auroux. Plus de chômeurs : des stagiaires !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est plus compliqué que ça !

M. Gérard Collomb. C'était un peu difficile à orchestrer avec les T.U.C. et les S.I.V.P., mais il y avait un outil parfaitement maîtrisable, les stages de formation, sur lesquels vous pouviez agir à votre gré, et c'est du reste ce que vous avez fait.

M. Jean-Claude Cassaing. Et voilà !

M. Gérard Collomb. Vous aviez 278 000 stages à mettre en œuvre en 1987. Vous l'avez fait, mais avec une programmation astucieuse, de manière à obtenir une montée en charge très forte en fin d'année 1987.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait !

M. Gérard Collomb. Ainsi, 55 000 stages seulement étaient engagés au 31 août 1987 ; il y en aura 223 000 entre le 31 août et le 31 décembre 1987.

M. Gilles de Robien. Bravo ! Ça montre leur succès !

M. Gérard Collomb. Vous arriverez ainsi, en fin d'année, avec un stock de 207 000 personnes en stage, qui diminueront le chômage d'autant.

M. Jean Auroux. Les chômeurs sont patients !

M. Gérard Collomb. Il ne vous reste plus, monsieur le ministre, qu'à prolonger le même mécanisme sur les quatre ou cinq premiers mois de l'année, de manière à porter le stock de 207 000 à 220 000 ou 225 000 stagiaires, et vous pourrez, en mai prochain, vous présenter devant les électeurs avec un chômage en diminution.

M. Yvon Briant. Jaloux !

M. Gérard Collomb. Nous nous en réjouissons, monsieur le ministre, si cette politique ne consistait à laisser à vos successeurs une bombe à retardement particulièrement explosive.

Ces stages, en effet, sont en moyenne de cinq mois. Ils viendront donc à échéance dès avril-mai.

M. Jean-Claude Cassaing. Comme par hasard !

M. Gérard Collomb. Ainsi, en plus de l'évolution spontanée du chômage, votre successeur, quel qu'il soit, devra faire face à 200 000 chômeurs en plus.

M. Jean-Claude Cassaing. Merci, monsieur Séguin !

M. Gérard Collomb. S'il voulait maintenir le même niveau de stages que dans la première partie de l'année, il devrait abonder les crédits de 1988 de près de 9 milliards de francs.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Combien ?

M. Jean-Claude Cassaing. Merci, monsieur Séguin !

M. Gérard Collomb. Ce chiffre, par sa hauteur, suffit à démontrer à quel dilemme sera confronté le successeur de M. Séguin, ...

M. Jean-Claude Cassaing. Pauvre successeur !

M. Gérard Collomb. ... d'autant qu'il devra sans doute abonder les crédits des S.I.V.P. de près de 1 milliard de francs, et ceux du Fonds national de chômage de 1,6 milliard de francs.

M. Jean Auroux. La démonstration est impeccable.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Oh, accablante ! (Sourires.)

M. Gérard Collomb. Je vous entends déjà, monsieur le ministre, vous gausser de ces chiffres et déclarer, comme vous l'avez dit précédemment à nos amis Evin et Bapt : cela n'offre pas « une percée conceptuelle fondamentale ».

M. Emile Zuccarelli. C'est beau !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Oui, c'est de moi ! (Sourires.)

M. Gérard Collomb. Si nous étions les seuls à soutenir cela, on pourrait dire, effectivement, que les socialistes extrapolent et qu'ils font parler les chiffres.

Mais, de fait, tout le monde s'inquiète : M. Barre a rejoint notre analyse parce qu'il a fait le même calcul ! Et, j'en suis persuadé, monsieur le ministre, vous ne pourriez pas contester les chiffres que donne M. Barre ! Si vous êtes allé ce soir à l'émission de M. Méhaignerie, c'est que vous pensiez qu'il n'aurait pas entre vous de différence fondamentale d'analyse - je pense, en particulier à ces problèmes de travail et d'emploi.

Mais, monsieur le ministre, permettez-moi de vous renvoyer à un rapport un peu plus officiel encore. Il se trouve que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale, présidée, non par un socialiste, mais par M. d'Ornano, a demandé un rapport permettant d'établir les perspectives à moyen terme de l'économie française. Il contient un paragraphe consacré aux problèmes de l'emploi et du chômage. Je me bornerai, non sans vous inviter à une lecture exhaustive de ce rapport, d'en citer un bref passage qui suffira à montrer quel est l'esprit du document. Il rejoint parfaitement l'analyse que font les socialistes de votre projet de budget.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Collomb. Je vais en terminer par là, monsieur le président.

Le rapport de l'O.F.C.E. mentionne :

« En ce qui concerne la politique de l'emploi, nous avons tout d'abord intégré le fait que celle-ci devrait connaître des évolutions très divergentes en 1987 et en 1988. »

« En effet, depuis le deuxième trimestre 1987, celle-ci est de nouveau orientée vers la gestion sociale du chômage avec la mise en place de dispositifs spécifiques destinés à prendre en charge directement les chômeurs de longue durée. Ces dispositifs consistent, pour l'essentiel, en stages courts de formation. Ces stages, prévus au nombre de 150 000 pour les chômeurs de longue durée - stages de trois à quatre mois - et de 90 000 pour les jeunes - stages de six mois -, joueront un grand rôle pour expliquer l'évolution favorable du chômage à la fin de 1987 et probablement au début de 1988 si, comme on peut le penser, la campagne des stages 1988 est concentrée sur la période pré-électorale. Inversement, leur abandon vraisemblable - pour des raisons budgétaires - après les élections, devrait entraîner alors une forte hausse du chômage dans la seconde partie de l'année 1988. Cet effet des stages

devrait en outre être renforcé par l'incidence sur le chiffre du chômage de la convocation individuelle de 500 000 chômeurs par l'A.N.P.E. entre mars 1987 et mars 1988, qui pourrait conduire à la radiation supplémentaire de 40 000 à 50 000 demandeurs recensés par l'agence. »

Et l'O.F.C.E. de conclure à l'arrivée, pour la fin de l'année 1988, de 300 000 chômeurs supplémentaires, du fait du choc en retour induit par l'abandon obligatoire des politiques d'emploi menées en fin d'année 1987 et en début d'année 1988.

Alors, monsieur le ministre, la conclusion à laquelle nous conduit ce rapport de l'O.F.C.E., c'est celle-ci : vous vous comportez comme un illusionniste, doué, certes, mais un illusionniste de l'emploi. Avant les élections vous nous enfermez 300 000 chômeurs dans leur malle à stages. Mais, monsieur le ministre, vous le savez très bien, vous laisserez dès le lendemain des élections ces 300 000 chômeurs à vos successeurs ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Cassaing. Exactement, il fallait le dire !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Collomb nous explique qu'il y a un trou de 9 milliards dans le budget des affaires sociales, alors que M. Delebarre, il y a huit jours encore, parlait, lui, de 5 milliards, mais passons, il y a peut-être des problèmes de communication entre eux.

Si j'ai bien compris, d'une part, selon M. Collomb, la seule raison de la diminution du chômage tient à l'organisation de stages destinés aux chômeurs de longue durée.

M. Gérard Collomb. C'est ce que dit le rapport de l'O.F.C.E. !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ne vous cachez pas derrière l'O.F.C.E. ! C'est un organisme fort intéressant, certes, c'est votre opinion qui pour l'instant m'intéresse, monsieur Collomb.

M. Gérard Collomb. D'accord.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Alors soyez courageux !

M. Pierre Descaves. Quelle rigolade !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. D'autre part, selon M. Collomb, il est si vrai que la seule raison de la diminution du chômage tient aux stages destinés aux chômeurs de longue durée, que le ministre des affaires sociales, très astucieusement procède à leur cadencement à un rythme pré-électoral.

M. Jean Auroux. Oui !

M. Gérard Collomb. Tout à fait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ensuite, pour nous expliquer ce qui va se passer en 1988, M. Collomb prend l'exemple de 1987. Il nous a déclaré que le ministre des affaires sociales, absolument désireux de donner l'impression, avant les élections, d'une baisse du chômage, avait concentré sur la fin de l'année tous les stages dont il disposait. C'est ainsi, dites-vous, monsieur Collomb, qu'avant le 31 août, il n'y a eu qu'une trentaine de milliers de stages...

M. Gérard Collomb. Non, 55 000 ! Permettez-moi,...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Collomb, selon vous il y avait 276 000 stages pour l'année et 31 000, je crois, avant le 31 août ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Collomb. Monsieur le président, pourrais-je...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En tout cas, dans la mesure où l'on a attendu le 31 août pour porter l'effort, comment se fait-il que le chômage ait baissé au mois d'avril ?

Comment se fait-il, mesdames, messieurs, alors même que l'on a attendu le 31 août pour commencer l'effort, que le chômage, après avoir baissé au mois d'avril a encore baissé au mois de mai ?

Comment se fait-il, mesdames, messieurs les députés, alors que l'on a attendu le 31 août pour commencer l'effort, qu'après avoir baissé en avril, et de nouveau en mai le chômage soit resté stable au mois de juin ?

Et comment se fait-il, mesdames, messieurs les députés, alors que l'on a attendu le 31 août pour organiser le cadencement et pour porter l'effort, qu'après avoir baissé au mois d'avril, après avoir baissé au mois de mai et après avoir été stabilisé au mois de juin, le chômage ait encore baissé au mois de juillet ?

Mesdames, messieurs les députés, de deux choses l'une : ou bien le cadencement que soupçonne M. Collomb n'est pas vérifié et n'existe que dans son esprit, fertile il est vrai en imagination en tout genre ; ou bien, il y a d'autres raisons que les stages, à la baisse du chômage !

Quelle que soit l'interprétation que vous retiendrez, mesdames, messieurs les députés, vous rendrez aux propos de M. Collomb leur juste dimension, c'est-à-dire pas grand-chose. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Monsieur Collomb, je ne puis vous donner la parole, le ministre a parlé entre deux orateurs...

M. Gérard Collomb. Le ministre raconte n'importe quoi et je ne peux pas répondre ?

M. le président. Monsieur Collomb, vous connaissez comme moi le règlement de l'Assemblée nationale et la Constitution.

Le ministre a choisi de parler entre deux orateurs et non de vous interrompre ; de plus, il ne vous a pas laissé l'interrompre ; le dialogue ne peut par conséquent pas se poursuivre.

M. Gérard Collomb. Permettez-moi alors de vous interrompre, monsieur le ministre !

Si vous êtes si sûr de vos chiffres, nous pourrions engager un petit dialogue !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous y reviendrons, rassurez-vous !

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, pour quinze minutes.

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget pour l'emploi s'élève pour 1988 à environ 75 milliards de francs, en augmentation de 11,6 p. 100 par rapport à celui de 1987.

J'examinerai successivement la situation de l'emploi et les crédits budgétaires avant de proposer une autre politique de l'emploi.

Le rapporteur de la commission des finances observe un arrêt du recul de l'emploi et une stabilisation récente du chômage. Il note à juste titre que les petites et moyennes entreprises et industries ont été les principales créatrices d'emplois, il précise : dans le secteur des services, lequel comprend les professions libérales.

Cependant, il est regrettable que notre rapporteur ait limité son analyse à 1986 car pour 1987, les prévisions de l'I.N.S.E.E., fondées sur les résultats du premier semestre, font apparaître un recul de 100 000 personnes, soit 0,5 p. 100 de l'emploi total.

Pour sa part, l'O.C.D.E. prévoit que 12 p. 100 de la population active sera au chômage à la fin de 1988. La tendance est à la hausse pour la France, mais en recul chez nos principaux concurrents, République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, U.S.A. et Japon.

Enfin, l'I.N.S.E.E. prévoit dans son bulletin « Economie et statistiques » que 3,4 millions de personnes, soit environ 14 p. 100 de la population active, seront au chômage à la fin de 1991. La stabilisation du chômage dont vous vous vantez, monsieur le ministre, ressort plus de la méthode Coué que des données de la réalité.

Votre politique de l'emploi est un échec grave si l'on considère que les pertes les plus importantes sont celles de l'industrie.

Elles seront, dans ce secteur essentiel de l'économie, de 270 000 emplois, soit 6,75 p. 100, de 1986 à 1988, réparties à peu près par tiers entre les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les biens de consommation.

Ces constatations sont d'autant plus inquiétantes que sont exclus des statistiques certains chômeurs n'ayant pas bénéficié d'un emploi stable régulièrement rémunéré.

Je veux parler de ces T.U.C., inventés par la gauche, dont l'utilité est surtout de dégonfler les statistiques et qui étaient de 200 000 à la fin de juin 1987. Je veux parler des 278 000 S.I.V.P. et des 292 000 contrats d'adaptation, tous en cours à la même date selon les statistiques publiées par votre ministère.

Autre donnée inquiétante : l'allongement de la durée moyenne du chômage passant de quinze mois en 1985 à 15,7 mois en 1986.

L'origine de votre échec est à rechercher dans la politique que vous avez mise en œuvre.

Votre politique de l'emploi est révélée par le budget soumis à notre approbation.

Pour lutter contre le chômage, véritable drame économique et humain pour ceux qui en sont frappés, vous proposez, ainsi que le précise notre rapporteur : d'augmenter les indemnités au profit des personnes privées d'emploi avec 41,5 milliards de crédits ; d'améliorer la formation des personnes sans emploi avec 27,5 milliards de crédits ; d'accroître les crédits d'orientation du marché du travail avec 5,44 milliards de crédits.

En ce qui concerne les indemnités, il s'agit essentiellement du financement des préretraites pour 32,2 milliards, dont 6 milliards pour la sidérurgie, et de l'indemnisation du chômage pour 6,57 milliards.

A ces sommes s'ajoutent 2,56 milliards de subventions pour l'A.N.P.E., organisme coûteux, peu efficace et contesté.

Le coût considérable des préretraites n'a pas eu, hélas ! le résultat escompté et s'il y a bien eu un rajeunissement de la population active, il y a eu corrélativement un accroissement global du chômage.

Les crédits pour la formation, en augmentation de 15,5 p. 100, sont acceptables, mais leur destination est discutable si l'on considère que 9,8 milliards, soit un tiers des crédits, sont consacrés à des emplois provisoires sous-payés tels que les T.U.C. et les S.I.V.P.

Nous estimons qu'il aurait été préférable de consacrer plus de crédits pour la formation dans l'entreprise, système ayant fait ses preuves en République fédérale d'Allemagne - où 2 millions de jeunes sont en formation, contre moins de 200 000 en France.

L'orientation du marché du travail devrait représenter l'essentiel de votre politique, alors que les crédits qui y sont consacrés ne s'élèvent qu'à 7 p. 100 du total des dépenses.

Ajoutons que les programmes d'insertion locale, les P.I.L. ne sont, eux aussi, qu'un palliatif destiné à assurer un complément de revenu au bénéfice des titulaires de l'allocation de solidarité spécifique autorisés à exercer une activité au profit des collectivités locales et des associations.

Les aides au reclassement des travailleurs handicapés, avec 2,65 milliards, sont nécessaires et peut-être même trop modestes par rapport aux drames humains qu'ils représentent.

Restent 2,2 milliards alloués aux chômeurs créateurs d'entreprises de nature à « générer » des emplois stables.

L'analyse chiffrée de votre budget montre que l'essentiel de votre politique est consacré au traitement social du chômage, tandis que le traitement économique n'en est que la portion congrue.

Représentant d'un Gouvernement ne disposant ni de la durée, ni de la volonté politique nécessaire, vous avez utilisé les fonds publics au profit d'opérations à caractère provisoire et aléatoire.

L'essentiel de vos efforts a consisté à agir sur les statistiques, au lieu d'entreprendre une politique de fond destinée à redonner à l'économie une vigueur nouvelle permettant la reprise de l'embauche.

Si vous en aviez eu la volonté, voici ce que auriez pu faire.

Après l'échec socialiste, la nouvelle politique de l'emploi aurait dû consister à rendre plus efficace le traitement social du chômage, mais surtout à donner la priorité au traitement économique. L'aide aux chômeurs est une nécessité morale.

ment incontournable. Une société qui se respecte ne peut laisser dans la misère les sinistrés de la crise économique ou de la nouvelle révolution industrielle, mais l'aide doit être repensée et contrôlée.

Repensée, car les cas sont nombreux où des offres d'emploi faites par les entreprises ne trouvent pas de salariés pour les accepter, l'indemnisation à taux élevé n'incitant nullement à la reprise d'un emploi avant la fin de la période favorable. S'y ajoute l'encouragement au travail clandestin profitable, puisque non imposable.

De ce fait, il faut établir un système rigoureux de contrôle des demandes ayant pour objet de faire dépendre le versement des indemnités de la recherche effective d'un emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Tout à fait !

M. Pierre Descaves. Chacun de nous pourrait citer le cas de certains demandeurs d'emploi recherchant, non pas du travail, mais des refus destinés à alimenter leur dossier.

L'A.N.P.E. compte dans ses statistiques 50 000 offres non satisfaites, mais les milieux professionnels les chiffrent à 120 000.

Il faut contrôler, car ce qui frappe le plus dans ce domaine si sensible, faisant appel à la solidarité nationale, c'est le nombre des abus : ils sont tellement révoltants que l'on est conduit à se demander s'il s'agit seulement de laxisme ou si l'on est en présence d'une organisation systématique de pillage des deniers publics.

Nul n'a oublié ces Ivoiriens, ces Tamouls et autres Ghanéens inscrits simultanément, sous couvert de faux papiers, à une dizaine de caisses de chômage !

Nul n'a oublié non plus cette escroquerie organisée ayant consisté à utiliser des entreprises défaillantes pour engager fictivement, pendant quelques mois, de nombreux cadres appelés à toucher, après le dépôt de bilan, d'importantes indemnités de chômage. Et cela, bien évidemment, sans que les cotisations sociales correspondantes aient été versées.

Pour quelques affaires portées à la connaissance du public combien sont restées secrètes ? A combien se chiffrent ces dilapidations de fonds publics prélevés, en définitive, sur les travailleurs actifs de ce pays et qui alourdissent d'autant le coût de production de nos entreprises.

Notre collègue Bachelot a expliqué que rien de sérieux ne pourra être fait tant que l'on ne rendra pas au salarié le choix de la décision pour sa protection sociale. Libre à ce dernier, qu'il soit Français ou étranger, de cotiser ou non, pour s'assurer un revenu en cas de chômage et d'en fixer l'importance. Libre à lui aussi de choisir la caisse privée ou publique, la compagnie d'assurance ou la mutuelle lui proposant le meilleur produit au meilleur coût.

Le traitement social du chômage, même repensé et contrôlé, est toutefois insuffisant et l'essentiel de vos efforts aurait dû porter sur son traitement économique.

Un rapporteur a souligné deux aspects de la politique économique de votre Gouvernement : la réduction du différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, mais l'écart étant encore de 2,7 p. 100, la compétitivité de nos entreprises, face à celles de notre principal concurrent européen, s'est dégradée d'autant ; la réduction des charges fiscales, en oubliant de dire que le poids des prélèvements obligatoires passera de 44,4 p. 100 en 1987 à 44,7 p. 100 en 1988, ce qui est tout le contraire de ce qu'il fallait faire pour se rapprocher des 38 p. 100 de la Grande-Bretagne, des 37 p. 100 de la République fédérale d'Allemagne sans parler des 30 p. 100 des Etats-Unis ou des 28 p. 100 du Japon.

J'observe pour ma part que le coût financier du chômage est extrêmement élevé. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi le chiffrait à 171,5 milliards de francs en 1985. A cette somme, il faut ajouter les cotisations sociales non payées des 3 millions de chômeurs, soit 100 milliards de francs, ce qui représente un coût financier total de 271,5 milliards de francs.

La première remarque, de simple bon sens, est que l'exonération des charges sociales accordée à une entreprise en cas d'embauche d'un salarié supplémentaire non seulement ne coûte rien de plus, puisque ses cotisations n'étaient pas versées, mais encore entraîne l'économie des indemnités précédemment versées au chômeur maintenant embauché.

La seconde remarque est que l'incitation à l'embauche nouvelle est inversement proportionnelle au volume de l'emploi et qu'elle intéresse, de ce fait, plus fortement les très petites entreprises qui sont, et de loin, les plus nombreuses.

De plus, il y aura incitation aux embauches nouvelles multiples permettant de réduire le coût unitaire de la main-d'œuvre.

La dernière remarque est tirée du résultat de votre décision d'exonérer de charges sociales les embauches de jeunes. A l'époque, je vous avais mis en garde contre un simple transfert de chômage entre classes d'âge. Ce que laissait entrevoir le simple raisonnement à partir de mon expérience de l'entreprise est aujourd'hui confirmé par les statistiques de l'emploi.

Toutes ces remarques amènent à considérer que c'est en abaissant le coût de l'emploi pour les nouvelles embauches par l'exonération des charges sociales que l'on fera repartir non seulement l'embauche, mais aussi les exportations facilitées par une réduction du prix de revient répercutable à la vente.

Une autre mesure à caractère économique aurait pu être mise en œuvre, celle consistant à considérer le foyer fiscal comme un employeur autorisé à déduire des ses revenus imposables les salaires versés à son personnel de maison, ainsi que les charges correspondantes.

Il en résulterait, outre une incitation à l'embauche, une réduction importante du travail clandestin, toujours motivé par des considérations fiscales.

Les cotisations sociales compenseraient très largement les pertes d'impôts et l'Etat réduirait ses aides sociales, sans oublier le facteur humain et moral qui y trouverait son compte.

Ma conclusion, monsieur le ministre, est que, contrairement à ce que prétendent les politiciens ...

M. Arthur Dehaene, rapporteur spécial. Attention, vous en êtes... ! (*Sourires.*)

M. Pierre Descaves. ...incompétents ou malhonnêtes, les deux adjectifs pouvant d'ailleurs être cumulés, les élus du Front national ne se contentent pas de mettre en évidence les vrais problèmes de notre société.

Ils proposent aussi des solutions raisonnables et réfléchies fondées sur leur expérience professionnelle de la vie des entreprises.

En terminant, je voudrais vous mettre en garde contre une faute que ne devrait pas commettre un homme que beaucoup d'entre nous considèrent comme étant parmi les plus intelligents du Gouvernement.

Mon collègue et ami Jean-Pierre Stirbois vous a parlé avec gravité de la préférence nationale en matière d'emploi. Il serait regrettable que vous vous en teniez à la réponse habituelle des imbéciles ou des imposteurs tentant d'éluder le problème en invoquant le prétexte fallacieux du racisme.

Rappelez-vous que le peuple de France réunit toutes les races et accueille en son sein toutes les religions.

Ce que nous voulons vous dire, comme nous le disons aux citoyens de ce pays qui, de plus en plus nombreux, nous approuvent, c'est qu'il faut, en France, que les autorités publiques s'intéressent d'abord aux Français et cessent d'inciter les étrangers à l'entrée clandestine par l'attribution d'avantages tels qu'ils touchent dix fois plus chez nous sans travailler que chez eux en travaillant.

La politique est aussi affaire de clairvoyance et en ne percevant pas, ou en ne voulant pas percevoir la montée des périls, votre gouvernement s'engage sur une voie sans issue ne pouvant déboucher que sur une grave crise de société. Puissiez-vous ouvrir les yeux avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Stievenard, pour dix minutes.

Mme Gisèle Stievenard. Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, je souhaite évoquer devant vous les moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté.

Plusieurs des orateurs socialistes qui m'ont précédée ont montré combien la pratique du libéralisme tend à renforcer les inégalités. C'est vrai du retour brutal et incontrôlé à la liberté des prix qui entame le pouvoir d'achat des plus démunis ; c'est vrai de la politique fiscale qui privilégie les

détenteurs de capitaux, allège les charges des plus gros contribuables mais accentue la pression sur les autres salariés ; c'est vrai de la loi Méhaignerie qui conduit à des hausses de loyer insensées pesant lourdement sur le budget des familles ; c'est vrai du recul de la couverture maladie qui met à mal le budget des personnes atteintes de maladies longues et coûteuses ; c'est vrai, enfin, des chômeurs de longue durée dont le nombre est en augmentation de près de 20 p. 100 depuis dix-huit mois.

Il ne s'agit pas là d'effets pervers mais d'une logique d'ensemble qui tend à creuser l'écart entre les plus riches, qui sont l'objet de tous vos soins, et la grande masse des salariés, moyens ou modestes, qui voient leurs revenus baisser.

Dans ce contexte, les laissés-pour-compte sont nombreux, les situations de détresse se multiplient. Sont touchées des personnes âgées, mais aussi des jeunes, des hommes et des femmes isolées et des familles, monoparentales notamment. Les collectivités locales sont en première ligne pour mesurer l'ampleur de ces phénomènes. Les services sociaux sont débordés par l'afflux des demandes de secours.

Je ne reprendrai certes pas l'argument selon lequel la pauvreté aurait surgi du néant en mars 1986. M. Chirac s'est livré à cet exercice de 1981 à 1986, faisant fi des conclusions du rapport Oheix remis à M. Barre en février 1981 et refusant de tenir compte du rapport de la commission du bilan de M. Bloch-Lainé, qui notait le développement continu des phénomènes de pauvreté à partir des années 1970.

Je constate simplement que les choses se sont aggravées sous l'effet de votre politique. Je conteste le droit de donner des leçons à ceux qui ont supprimé l'impôt sur les grandes fortunes et la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. Je n'oublie pas que vous aviez jugé utile, l'an dernier, de diminuer d'un tiers les crédits de lutte contre la pauvreté...

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale. C'est faux, madame !

M. Jean Auroux. Non, c'est tout à fait vrai !

Mme Gisèle Stievenard. ... ramenés à 200 millions de francs, alors que les crédits s'élevaient à 444 millions de francs pour la campagne 1984-1985, à 516 millions de francs pour la campagne 1985-1986, avant la réduction de 90 millions de francs opérée par vous dès votre arrivée au pouvoir.

Le plan d'action annoncé à grand renfort de publicité par M. Zeller, au mois d'octobre 1986, ambitieux dans son énoncé, s'est révélé irréaliste, faute de moyens. En particulier, les compléments de ressources n'ont pas eu le caractère général que semblait leur donner M. Zeller dans ses déclarations.

On est très loin de la proposition de loi qu'il avait déposée en 1985, laquelle prévoyait l'instauration d'un revenu minimal d'existence à la charge de l'Etat pour les personnes sans ressources, dont il évaluait, alors, le nombre à 200 000. On est encore plus loin des chiffres cités dans le rapport du Conseil économique et social de février 1987.

Les objectifs qu'il a annoncés pour la fin de 1987 ne concernent que 20 000 personnes au maximum, l'Etat ne prenant en charge que 40 p. 100 des dépenses, pour une durée limitée à six mois.

La montée en charge très lente du dispositif rend sceptique sur la réalisation de l'objectif pourtant fort modeste des 20 000 bénéficiaires à la fin de 1987. J'illustrerai mon propos dans un instant en évoquant le cas de Paris et de la région parisienne.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Parlez-nous du Nord - Pas-de-Calais !

Mme Gisèle Stievenard. Auparavant, je relèverai son art consommé à s'accaparer les efforts financiers qui ne doivent rien au Gouvernement.

Sur les 720 millions de francs de crédits consacrés à la lutte contre la pauvreté, il convient de retrancher les 200 millions de francs de surplus alimentaires fournis par la Communauté économique européenne qui doivent plus à l'action de M. Jacques Delors qu'à celle de M. Zeller, ainsi que les 123 millions de francs consacrés par les départements aux compléments locaux de ressources, la part de l'Etat s'élevant à 80 millions de francs, en 1986.

M. Jean Auroux. Beaucoup de bruit pour peu de chose !

Mme Gisèle Stievenard. Plutôt que d'entretenir la confusion sur l'origine des financements, je souhaite que nous soit indiqué clairement le volume exact de crédits disponible pour faire face aux besoins au cours de l'hiver 1987-1988.

Je m'arrêterai un instant sur les insuffisances du dispositif des compléments locaux de ressources qui en limitent considérablement la portée.

M. Gérard Collomb. Il ne reste pas grand-chose dans ce budget !

Mme Gisèle Stievenard. L'aide allouée est fixée forfaitairement à 2 000 francs par mois, qu'il s'agisse d'une personne isolée ou d'une famille nombreuse. Deux ans de résidence sont exigés pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'allocation. Une contrepartie est exigée de la part des personnes aidées sous la forme d'un travail d'utilité sociale que les collectivités ou organismes ne sont pas toujours à même de fournir.

Enfin, les actions de formation, facultatives, sont inexistantes, faute de financement. Les assouplissements annoncés lors d'un récent conseil des ministres et la prolongation du dispositif pour une durée supplémentaire de six mois ne régissent pas les difficultés. Au total, face à la montée de la pauvreté et de la précarité, la formule gouvernementale est inadaptée et, surtout, sans commune mesure avec l'ampleur des besoins.

Qui espérez-vous convaincre, monsieur Séguin, lorsque vous faites référence à une prétendue priorité accordée à la lutte contre la pauvreté ou lorsque vous demandez à M. Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, d'inciter certains départements à entrer dans le dispositif ?

Quel dommage, monsieur le ministre, que vous n'exerciez pas votre sens de la persuasion auprès de certains de vos amis les plus prestigieux à Paris ou en région parisienne, par exemple ! (Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Auroux. Des noms !

M. Gérard Collomb. Ceux qui font des banquets ?

Mme Gisèle Stievenard. Si les trois quarts des départements environ ont signé une convention, celle-ci ne porte, en général, que sur des montants financiers modestes ; certains départements, qui mènent déjà des actions sociales importantes, hésitent en effet à entrer dans un système contraignant où l'aide de l'Etat est insuffisante et surtout temporaire.

M. Gérard Collomb. Très juste !

Mme Gisèle Stievenard. Inversement, d'autres départements, aux politiques sociales peu développées, trouvent dans ces conventions l'occasion d'actions purement symboliques et dérisoires, sans rapport avec l'importance des situations de détresse trop connues des associations caritatives.

L'exemple de Paris est tout à fait révélateur, et je regrette qu'aucun élu parisien de la majorité ne soit venu vous soutenir et défendre votre budget aujourd'hui.

M. Chirac, maire de Paris, n'a souscrit que dans des proportions fort modestes au dispositif Zeller, puisque, neuf mois après la signature de la convention, 435 Parisiens ont été concernés et 372 personnes seulement perçoivent aujourd'hui encore l'allocation. M. Chirac n'est-il pas convaincu du bien-fondé d'une telle mesure ? Comment interpréter autrement le fait que le département de Paris, avec plus de deux millions d'habitants, se situe loin derrière d'autres départements, au potentiel fiscal moins élevé...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Paris est toujours devant le Nord - Pas-de-Calais !

Mme Gisèle Stievenard. ... qui ont prévu un nombre de bénéficiaires supérieur à celui retenu à Paris : c'est le cas de l'Aisne, de l'Hérault, de la Loire-Atlantique, de la Mame, de l'Yonne, etc.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et du Nord - Pas-de-Calais ?

M. Jean Auroux. Il y a plus de bénéficiaires à Roanne qu'à Paris !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il y en a plus à Paris que dans le Nord - Pas-de-Calais !

Mme Gléble Stievenard. A Paris, au rythme actuel, il ne faudrait pas moins de trente ans pour toucher les 12 000 à 15 000 Parisiens en situation de détresse. Dans la région parisienne, seuls trois des huit départements ont souscrit des conventions, qui représentent au total 750 bénéficiaires potentiels...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il n'y en a aucune dans le Nord - Pas-de-Calais.

Mme Gléble Stievenard. ... sur une population de près de dix millions d'habitants. Vous m'accorderez que ces chiffres qui portent sur un cinquième de la population française sont dérisoires !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est terrible, ce que vous dites, pour le Nord - Pas-de-Calais !

Mme Gléble Stievenard. Les contradictions...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Du Nord - Pas-de-Calais ?

Mme Gléble Stievenard. ... ne manquent pas au sein du Gouvernement.

Au moment même où M. Zeller déclare que le vrai revenu minimum existe, contre toute réalité, il est vrai, M. Juppé, tout en se félicitant de l'existence des compléments locaux de ressources, considère l'instauration d'un revenu minimum comme une absurdité.

M. Gérard Collomb. On voit que vous n'êtes même pas suivi, monsieur Séguin !

M. Jean Auroux. A propos, monsieur le ministre, où sont vos députés ?

Mme Gléble Stievenard. Qui croire, monsieur Séguin ? Etes-vous plutôt d'accord ou en désaccord avec M. Zeller, ou avec M. Juppé, comme disent les sondages ? Je n'aperçois pas la démarche cohérente dont vous faisiez état il y a un moment.

M. Jean Auroux. Absolument !

Mme Gléble Stievenard. M. Juppé, porte-parole du Gouvernement, mais aussi adjoint aux finances de M. Chirac à Paris, serait bien inspiré de méditer les propos du Président de la République en faveur du renforcement de la solidarité, plutôt que d'ironiser sur le thème de l'archaïsme.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Qu'en disent les gens du Nord-Pas-de-Calais ?

Mme Gléble Stievenard. Il y va de la cohésion sociale du pays qui ne peut s'accommoder d'une politique injuste. De 1981 à 1986, c'est le Gouvernement tout entier qui s'était mobilisé pour lutter contre la pauvreté.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ils pourraient méditer les propos du Président de la République, dans le Nord - Pas-de-Calais !

M. Jean Auroux. C'est une fixation.

M. Gérard Collomb. Cela fait disque rayé, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Collomb, vous avez été écouté tout à l'heure dans un silence qui avoisinait le recueillement ! Pourriez-vous laissez Mme Stievenard développer son propos, surtout qu'elle approche dangereusement d'un doublement de son temps de parole ? (*Sourires.*)

M. Gérard Collomb. C'est que le ministre grommelle et empêche Mme Stievenard de s'exprimer ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Jean Auroux. Il ne veut pas supporter l'heure de vérité !

M. Gléble Stievenard. De 1981 à 1986, le Gouvernement tout entier s'était mobilisé pour lutter contre la pauvreté par le relèvement des prestations sociales, la progression du pouvoir d'achat...

M. Christian Baeckeroot. Sans beaucoup de succès !

Mme Gléble Stievenard. ... mais aussi par des actions conjointes multiples entre le ministère des affaires sociales et les autres ministères, en faveur des jeunes, des femmes, des familles, des handicapés ou des plus âgés. Ces efforts convergents ont permis la mise en place de fonds d'aide aux

impayés de loyers, la prise en charge des dettes E.D.F.-G.D.F., la limitation des expulsions, des mesures en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, des aides spécifiques au bénéfice des femmes seules avec enfant, etc.

M. Gérard Collomb. C'est ce qu'il fallait faire ! Bravo ! Superbe !

M. Roland Carraz. C'est vrai !

Mme Gléble Stievenard. Il est urgent d'avancer maintenant vers une formule de revenu minimum social combiné à des mesures de réinsertion. Cela supposerait que le Gouvernement dépasse le stade des habiletés et prenne clairement la mesure de ses responsabilités. Votre bonne volonté, monsieur Zeller, ne saurait malheureusement suffire à colmater les brèches ouvertes par la politique antisociale du gouvernement auquel vous appartenez. Il appartiendra aux Français, le moment venu, de permettre au pays, je le souhaite, de renouer avec les valeurs de la solidarité et de l'équité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Collomb. Ah ! Je vais pouvoir l'interrompre !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Madame le député, je vous répondrai quant au fond demain, mais je voudrais quelque peu vous rafraîchir la mémoire. En 1980, le groupe socialiste avait déposé au Sénat une proposition de loi dont l'une des dispositions tendait à l'établissement d'un revenu minimum. En novembre 1982 - plutôt que d'appliquer cette proposition de loi - par les décrets que vous connaissez bien, les décrets Bérégovoy, il a enlevé à 300 000 chômeurs de longue durée le revenu minimal dont ils disposaient. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'était criminel !

M. Gérard Collomb. Vous permettez qu'on vous interrompe, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le président. Monsieur Collomb, vous connaissez le règlement. Si le Gouvernement souhaite le dialogue, il interrompt l'orateur pendant que celui-ci a la parole.

M. Gérard Collomb. C'est que M. le secrétaire d'Etat s'est exprimé de façon si lapidaire qu'il n'y a pas eu de dialogue. C'est dommage car son analyse était intéressante et aurait gagné à être développée ! (*Sourires.*)

M. le président. Si le Gouvernement ne souhaite pas interrompre, il parle entre deux orateurs. Il est libre de sa tactique de séance.

La parole est à M. Yvon Briant pour cinq minutes.

M. Yvon Briant. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, monsieur Collomb, serais-je tenté de dire (*Sourires*), mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé, et notamment MM. les rapporteurs, n'ont pas dérogé à la tradition qui veut que le budget des affaires sociales soit l'occasion d'examiner l'ensemble des problèmes de protection sociale, même s'ils n'ont pas tous une traduction budgétaire.

Dans les cinq minutes qui me sont imparties, plutôt que d'entrer dans le détail des lignes du budget, j'aimerais à mon tour vous soumettre quelques réflexions sur ces questions, rendues plus essentielles encore par l'existence d'un déficit structurel des comptes de la sécurité sociale, un déficit, faut-il le rappeler, dont la dégradation annuelle est évaluée à 20 milliards de francs par la commission des comptes.

Nous savons que le déséquilibre financier de la sécurité sociale a deux causes principales : d'une part, la diminution des recettes due à la crise économique et au chômage ; d'autre part, la croissance rapide des dépenses d'assurance vieillesse et d'assurance maladie.

Du côté des recettes, 100 000 chômeurs supplémentaires représentent un manque à percevoir de 4 milliards de francs. Ce simple chiffre rappelle à l'évidence qu'il ne peut y avoir de solution aux difficultés sociales sans progrès économique, car la meilleure façon de donner aux organismes de sécurité sociale les moyens de leur action, c'est encore, bien sûr, de créer des emplois.

Alors, monsieur le ministre, lorsque l'augmentation du coût des prestations sociales est telle que les réductions d'impôts accordées par ailleurs sont insuffisantes pour compenser l'augmentation globale des prélèvements obligatoires, nous pensons qu'il y a, à la base, un problème de logique. En

effet, seule la compétitivité de notre économie, qui ne peut être acquise que par la réduction des prélèvements obligatoires, nous permettra de créer des emplois, et donc de réduire à terme les difficultés financières des organismes de sécurité sociale. Notre collègue M. Evin a beau déclarer dans son rapport que « l'Etat ne doit pas trahir sa vocation historique dans le domaine social », il n'empêche que le progrès social est intimement dépendant du progrès économique.

Il n'est certes pas facile, monsieur le ministre, de concilier le respect des contraintes économiques et financières avec le respect d'une protection sociale de haut niveau attendue par les Français. C'est la raison pour laquelle les efforts entrepris, notamment en matière de maladie et de vieillesse, doivent être poursuivis.

Les effets positifs du plan de rationalisation des dépenses de santé sont indéniables. Mais la responsabilisation des différents acteurs du système doit être encore accrue.

Le désengagement désormais inévitable de la sécurité sociale pour la prise en charge de certaines dépenses devra pouvoir être compensé par le recours à la protection complémentaire, confiée aux assurances privées et aux mutuelles.

Le projet de budget pour 1988 n'opère pas de remise en cause importante.

La baisse du chapitre 47-23 « Subventions à divers régimes de protection sociale » ne traduit ainsi que l'augmentation attendue des transferts de surcompensation dont bénéficiera le régime des mineurs en 1988.

A ce propos, je me permets de rappeler la nécessité, déjà exposée dans le rapport que je vous ai transmis au nom de la commission santé du C.N.I., de procéder à la fusion des régimes spéciaux de salariés et des régimes particuliers au sein du régime général des travailleurs salariés, afin de mettre un terme à des privilèges sans fondement et de réaliser en outre des économies de gestion.

Par ailleurs - je sais que je ne vais pas vous faire plaisir et je le regrette - je constate que 172 millions de francs sont inscrits pour 1988 au titre du remboursement de l'I.V.G. Ces 172 millions seraient infiniment mieux employés à encourager la natalité, seule capable de combattre efficacement le vieillissement de notre pays, lequel est considéré dans tous les rapports comme l'une des causes essentielles des difficultés de la protection sociale.

J'aimerais enfin pouvoir croire que le prélèvement de 400 000 francs au profit du haut conseil de la population et de la famille, opéré pour 1988 sur le chapitre 47-81 « Interventions de l'Etat en faveur des travailleurs migrants étrangers » est une reconnaissance de la part du Gouvernement, de votre part, monsieur le ministre, de la priorité de cette communauté naturelle essentielle qu'est la famille française.

Pour conclure, les orientations inscrites dans le projet de budget pour 1988 nous paraissent globalement positives. Ne serait-ce, monsieur le ministre, que parce qu'elles tiennent compte du fait qu'il ne peut y avoir extension du progrès social sans considération des réalités économiques...

M. Gérard Collomb. Erreur !

M. Yvon Briant. ... ce qui n'exclut pas toutefois une solidarité généreuse avec les déshérités.

Le premier mérite de ce budget est donc de rompre avec la logique de Mme Questiaux, qui se refusait à être « le ministre des comptes ». Vous êtes attentif aux comptes, monsieur le ministre, et vous avez raison (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Gérard Bapt. Tous comptes faits... ce n'est pas très bon !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson pour dix minutes.

M. Michel Berson. Madame et messieurs les ministres, après dix-huit mois de Gouvernement, l'heure d'un premier bilan est arrivée. Le libéralisme économique et social mis en œuvre depuis mars 1986 devait rétablir la confiance, réduire le chômage. Qu'en a-t-il été ? Mars 1986 : 2,4 millions de chômeurs ; mars 1987 : 2,7 millions de chômeurs, soit 300 000 de plus, conséquence inéluctable de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Où avez-vous trouvé ces chiffres-là ?

M. Michel Berson. Ce sont ceux de l'A.N.P.E.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Berson. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. D'après M. Collomb lui-même, de mars 1986 à mars 1987, on peut retenir le chiffre de 119 000 demandeurs d'emploi supplémentaire, selon l'I.N.S.E.E., ou de 200 000 selon l'A.N.P.E.

M. Gérard Collomb. 240 000 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je constate qu'un troisième chiffre fait irruption, avec 300 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Je serais reconnaissant à M. Berson de bien vouloir nous citer la troisième source à laquelle il se réfère.

M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial. Il y a plusieurs courants au parti socialiste !

M. Gérard Collomb. Puisque M. le ministre a interrompu M. Berson, puis-je l'interrompre à mon tour ?

M. le président. Monsieur Collomb, on ne saurait interrompre celui qui, lui-même, interrompt. Mais puisque le ministre souscrit maintenant à cette formule, cela laisse augurer qu'à un moment ou à un autre, vu votre assiduité et votre combativité en séance, vous avez une chance de pouvoir l'interrompre à votre tour. (*Sourires.*)

M. Gérard Collomb. Pas après mai 1988, j'espère ! (*Sourires.*)

M. le président. C'est maintenant M. Berson et lui seul qui a la parole, car je ne pense pas que vous soyez tenté de l'interrompre, lui.

M. Michel Berson. Pour corriger cette augmentation importante du nombre des chômeurs, vous avez alors lancé, monsieur le ministre, une politique effrénée de stages d'insertion et de réinsertion, précisément pour faire baisser les statistiques du chômage. Résultat : en septembre 1987, il y avait 2,6 millions de chômeurs soit 100 000 de moins qu'en mars 1987 mais 200 000 de plus qu'en mars 1986, avec la baisse de 0,6 p. 100 en une année des offres d'emploi.

Après l'intervention de M. Gérard Collomb, vous vous êtes écrié que le nombre des chômeurs avait baissé à partir, non pas d'août 1987, mais d'avril 1987. C'est exact, personne ne le conteste. Mais cela ne détruit en rien la démonstration ô combien pertinente de M. Collomb, car le nombre des S.I.V.P. a été, dès avril 1987, très supérieur à la prévision initiale. Il a été en effet de 223 410 jeunes, du fait notamment des cadeaux exorbitants consentis aux entreprises au niveau des charges sociales.

M. Jacques Godfrain. Et ça recommence !

M. Michel Berson. Et il faut ajouter, pour être complet, pour ne pas tronquer la réalité, que seulement 18 p. 100 de bénéficiaires de S.I.V.P. étaient titulaires d'un contrat de travail trois mois après avoir effectué leur stage.

M. Gérard Collomb. Voilà !

M. Michel Berson. Dès lors, monsieur le ministre, une conclusion s'impose : publier chaque mois, en flux et en stock, la situation des différentes catégories d'emplois précaires, comme le demande d'ailleurs le rapport Malinvaud.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Michel Berson. Ainsi, toute manipulation de chiffres visant à masquer la réalité du chômage sera devenue impossible.

Pour tenter de maintenir le nombre de chômeurs à son niveau actuel, pour tenter même de le réduire au cours des six mois qui viennent, c'est-à-dire d'ici à l'élection présidentielle, vous allez encore accroître le rythme des stages et des contrats d'insertion et de réinsertion. Ainsi, votre budget pour 1988 n'a pas d'autre objectif que de corriger les erreurs de 1986 et 1987, de faire baisser coûte que coûte - et à quel coût pour les contribuables - les statistiques du chômage.

Dans votre intervention à la tribune, vous donniez l'impression de jouer un triste rôle : celui du pompier pyromane essayant en vain d'éteindre l'incendie qu'il a lui-même allumé et qu'il ne maîtrise plus. Et pourtant, vous ne lésinez pas sur les moyens, vous utilisez la lance à gros débit ! En effet, la masse des crédits de la formation professionnelle pour 1988 est incontestablement importante : plus de 28 milliards de francs.

Mais quelle réalité recouvre-t-elle ? Quel usage en faites-vous ? Assurément un usage contestable, en tout cas peu conforme aux besoins de notre économie, de ses entreprises et de ses salariés.

Une chose est frappante à la lecture des crédits de la formation professionnelle : ce sont les formules qui comprennent le moins de formation, les S.I.V.P. et les T.U.C., qui occupent la part prépondérante puisque 70 p. 100 des crédits en faveur des jeunes leur sont consacrés. Faute de pouvoir mettre les jeunes au travail, vous les mettez en stage...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous, vous voulez les mettre en stock ! *(Sourires.)*

M. Michel Berson. ... et ce n'est pas condamnable en soi, au niveau du principe, mais à une condition, que les crédits utilisés le soient effectivement pour la formation.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Michel Berson. Or, vous le savez, ce n'est le cas ni avec les T.U.C. ni avec les S.I.V.P. C'est la raison pour laquelle les socialistes sont opposés à votre décision consistant à doubler la durée de ces deux formules qui ne garantissent aucune formation et aucun emploi. Développer à outrance, comme vous le faites, les S.I.V.P. et les T.U.C. ne relève pas du traitement social du chômage, mais du traitement purement statistique, du traitement électoral du chômage.

Nous seulement vous multipliez ces formules, mais encore vous n'en prévoyez pas le financement sur la totalité de l'année. Pour les S.I.V.P., vous estimez passer de 208 000 en 1987 à 250 000 en 1988. Mais ce dernier chiffre a déjà été atteint en septembre 1987. Ces stages qui ne coûtent rien aux entreprises, qui ne sont nullement contraignants sur le plan de la formation, seront, en 1988, plus proches du chiffre de 350 000 que de 250 000. On peut faire confiance aux chefs d'entreprise qui, en cette année électorale, feront un effort particulier. C'est donc près d'un milliard de francs qui manquent au budget de 1988.

De même, les stages de préparation à l'emploi pour les jeunes, comme les contrats et les stages de réinsertion en alternance pour les adultes, ne pourront être financés sur la totalité de l'année 1988. En effet, les quelque 225 000 stages et contrats lancés au cours du deuxième semestre de 1987 ont été très habilement programmés pour se terminer entre avril et août 1988, à raison de 45 000 par mois en moyenne.

Il apparaît dès lors clairement que les crédits finançant ces différentes mesures n'ont été prévus au budget que pour le premier semestre de 1988. Ainsi, comme cela a été dit, monsieur le ministre, votre successeur après l'élection présidentielle sera placé devant le dilemme suivant : soit il lui faudra renoncer à poursuivre ces mesures d'insertion des jeunes et de réinsertion des chômeurs de longue durée, mais alors le chiffre du chômage augmentera mécaniquement de 225 000 ; soit il lui faudra trouver le financement pour le second semestre de 1988, c'est-à-dire environ 1 milliard de francs pour les S.I.V.P. et près de 4 milliards de francs pour les stages d'insertion et de réinsertion, si on veut les maintenir en 1988 à leur niveau de 1987.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Cela fait 5 milliards ! Tout à l'heure c'était 9 !

M. Gérard Collomb. Monsieur Berson, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Berson. Volontiers !

M. Jacques Godfrain. C'est un numéro de duettistes !

M. André Fanton. C'est Dupond et Dupont !

M. le président. Vous voyez qu'à force de tâtonnements, vous y êtes arrivé, monsieur Collomb ! *(Sourires.)*

Eh bien, vous avez la parole.

M. Gérard Collomb. Monsieur Berson, je crois qu'il y a entre nous et le ministre une petite difficulté de compréhension. Alors on va essayer de bien se faire comprendre. Nous avons fait deux hypothèses, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ah ! Ah !

M. Gérard Collomb. La première, c'est celle où l'on veut maintenir tout au long de l'année 1988 le même nombre de stages que sur les quatre premiers mois, c'est-à-dire 225 000 en stock constant - parce que vous faites toujours la confusion entre analyse en flux et analyse en stock. En ce cas, il faut 9 milliards supplémentaires.

Mais si l'on se contente de faire en 1988 le même nombre de stages qu'en 1987, en flux, à ce moment-là, il ne faudra plus que 3,7 milliards, auxquels s'ajoute, comme vient de le dire M. Berson, 1 milliard à 1,6 milliard pour les S.I.V.P. ...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il a dit 1 milliard !

M. Gérard Collomb. ... et peut-être va-t-il vous parler du fonds national du chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. On va pouvoir le vérifier tout de suite, puisque M. Berson poursuit son propos.

M. Michel Berson. Donc, les deux démonstrations sont tout à fait cohérentes.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ô combien !

M. Michel Berson. Selon qu'on retient l'hypothèse haute ou l'hypothèse basse, c'est 4 milliards plus 1 égale 5, ou 8 milliards plus 1 égale 9.

M. Yvon Briant. C'est le rire de Berson ! *(Sourires.)*

M. Gérard Bapt. Ça, c'est brillant ! *(Sourires.)*

M. Michel Berson. M. Delebarre avait d'ailleurs relevé ces chiffres il y a quelques semaines, et votre excellent ami, M. Raymond Barre, écrivait, voici quelques jours, dans sa revue *Faits et arguments* : ...

M. Gilbert Barbiar. Bonne lecture !

M. Michel Berson. ... « Le vrai problème tient au coût élevé du traitement social du chômage et aux crédits budgétaires réclamés. Au rythme actuel des dépenses, il y a de bonnes raisons de penser que les crédits manqueront à partir de juin 1988. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi pourrait alors recommencer à croître rapidement. »

Monsieur le ministre, lorsque l'on dispose d'un budget de 28 milliards de francs - il était de 18 milliards en 1986 - on peut mener une autre politique de la formation professionnelle. Dix milliards de plus en deux ans pour 200 000 chômeurs de plus : quelle performance !

Mais votre conception de la formation est étroite, utilitaire. Vous réduisez la formation à un outil conjoncturel et électoral. Vous y consacrez des milliards alors que les crédits sont rares, alors que les mutations technologiques et industrielles, alors que la dure compétition internationale lancent à notre économie défi sur défi.

De l'examen des crédits de la formation professionnelle dans le projet de budget pour 1988, comme dans le budget de 1987, il ressort que les dimensions de promotion sociale, de formation individuelle, d'éducation permanente des salariés sont bien absentes de votre politique.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est scandaleux, ce que vous dites !

M. Michel Berson. L'adaptation des entreprises aux technologies nouvelles, la formation continue sont quelque peu sacrifiées au profit d'actions à court terme.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Michel Berson. Pourtant, chacun sait bien qu'aujourd'hui, plus qu'hier encore, la formation est un droit pour les salariés, un droit social, mais aussi une obligation, une obligation économique pour l'entreprise, si nous voulons que la France gagne la bataille de la compétence et de la compétitivité.

M. Gérard Collomb. C'est un investissement !

M. Michel Berson. Les chefs d'entreprise commencent à prendre conscience que les dépenses de formation ne sont pas des charges fiscales, mais bien d'authentiques dépenses d'investissement, indispensables à la stratégie de développement de leur entreprise. Ces dépenses ont atteint en moyenne 2,34 p. 100 de la masse salariale en 1985, soit le double de l'obligation légale de 1,2 p. 100.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Il y a longtemps que c'est comme cela !

M. Michel Berson. Mais cette moyenne de 2,34 p. 100 cache des disparités énormes entre petites et grandes entreprises, entre le secteur de l'électricité, par exemple, où le taux atteint 7 p. 100, et le secteur des services non marchands où il ne dépasse pas 2,3 p. 100.

Certes, ce taux progresse chaque année, mais insuffisamment face aux 5 p. 100 atteints en moyenne par les pays membres de l'O.C.D.E.

Aujourd'hui, la formation professionnelle représente en France 1 p. 100 du P.I.B., soit 50 milliards de francs. D'ici à l'an 2 000, il nous faudra doubler ce chiffre, faute de quoi notre pays sera relégué au rang des économies de seconde zone.

Or, monsieur le ministre, depuis dix-huit mois, nous ne voyons pas apparaître, à travers votre politique, un projet ambitieux, un projet mobilisateur, pour les entreprises comme pour les formateurs et les organisations syndicales, un projet à la hauteur des défis qui nous sont lancés en cette fin du XX^e siècle.

Le gouvernement de Laurent Fabius, en 1984, s'était fixé comme objectifs pour l'an 2 000 d'amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac et de faire accéder deux millions d'étudiants à l'enseignement supérieur, deux objectifs que votre gouvernement a repris à son compte. Aujourd'hui, les socialistes y ajoutent un troisième objectif : offrir d'ici à l'an 2 000, à chaque salarié, deux semaines par an de formation continue.

En dix-huit mois, aucune mesure sérieuse, significative, incitatrice, n'a été prise pour contribuer à atteindre ces trois objectifs, essentiels pour notre pays. Pourtant, avec un budget de la formation professionnelle de plus de 28 milliards de francs, vous auriez pu, vous auriez dû engager, dès cette année, une action en profondeur, une action à long terme, pour préparer la France de l'an 2 000.

Monsieur le ministre, votre préoccupation majeure n'est pas celle de l'avenir de notre pays : elle n'est pas celle de l'élévation du niveau de qualification des Français, mais plutôt celle de l'avenir de votre majorité et de ses espérances électorales en 1988. C'est pourquoi le groupe socialiste ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. C.Q.F.D. !

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour dix minutes.

M. Alain Bocquet. Mesdames, messieurs, c'est bien au-delà des seuls crédits budgétaires que le Gouvernement oriente l'ensemble de sa politique sociale. Ces dernières années, il a été procédé à un remodelage de la sécurité sociale, pour la plier complètement aux exigences du grand capital et aux perspectives de l'acte unique européen en 1992.

Votre Gouvernement conservateur tente de mettre en œuvre sa politique de soutien à la misère, et de dégradation de la santé et de la protection sociale. C'est une politique de chômage et d'austérité. Ces aspects constituent en fait la même politique d'abandon national et de recul social, nécessaire à la réalisation du seul objectif que vous poursuivez : la hausse vertigineuse des profits par la spéculation financière. C'est la politique du grand patronat.

Par des actions de solidarité envers les plus démunis, nécessaires mais nettement insuffisantes, le Gouvernement cherche à se donner une bonne conscience vis-à-vis des plus défavorisés. C'est la politique qui a engendré les difficultés sociales qu'il faut radicalement changer, tout en continuant à lutter pour satisfaire les besoins des gens en difficulté.

La création de 100 000 emplois rapporterait 4,5 milliards à la sécurité sociale. Le potentiel de richesse sociale est immense. Il y a plus de 3 millions de chômeurs inscrits à l'A.N.P.E. Mais à cette richesse-là, vous préférez la richesse monétaire de quelques-uns.

Que l'immense majorité de la population - les travailleurs - paye, pourvu que les profits spéculatifs et capitalistes gonflent, c'est une injustice sociale majeure ! Pour accroître les profits, il faut dorénavant, pour le grand capital, prélever sur les revenus sociaux, puisque l'économie du pays a déjà été pillée et que les revenus du travail sont sans cesse amputés par les pertes de pouvoir d'achat.

Les seuls choix présentés comme possibles sont soit des économies sur les prestations, soit de nouvelles hausses des cotisations supportées par les ménages. Faut-il rappeler que les salariés, qui subiront encore un nouveau prélèvement social de 0,4 p. 100 sur leurs revenus en 1988, supportent, depuis le mois de juillet et pour un an, 0,4 p. 100 de plus sur la cotisation maladie et 0,2 p. 100 sur la cotisation vieillesse ?

C'est dans ce contexte que le rapport du comité dit des « sages » est en tous points conforme à ce que vous lui avez commandé. Il y est suggéré d'amplifier la pression et les prélèvements sociaux sur les seuls salariés, en exonérant le patronat de sa contribution, afin de drainer vers le capital des sommes de plus en plus importantes.

La mesure n'est pas nouvelle. Il n'est pas surprenant non plus de constater, à l'exception des communistes, un accord de fond sur cette orientation.

En 1985, le Gouvernement a décidé de ne pas confier l'exclusivité de la couverture complémentaire maladie aux seules mutuelles. Aujourd'hui, les compagnies d'assurances accaparent ce marché avec avidité car elles y voient un gisement de profits à réaliser.

Se substituant peu à peu au régime général, lequel est amené par le Gouvernement à rembourser de moins en moins les soins - c'est le taux à 40 p. 100 -, ces compagnies exigent aujourd'hui comme les sages que la couverture complémentaire devienne obligatoire.

Les salariés contribueraient ainsi de plus en plus, et seuls, à ce régime, le patronat de son côté étant progressivement désengagé de sa contribution au régime général, celui-ci devenant l'accessoire du complémentaire. Ce désengagement du patronat peut être observé au travers d'un seul chiffre : entre 1973 et 1987 la cotisation patronale a augmenté de 3,26 p. 100 alors que, dans le même temps, la cotisation des salariés progressait, elle, de 84,6 p. 100.

Ce transfert de la charge du financement de la protection sociale des entreprises vers les salariés exige aujourd'hui de nouveaux mécanismes : c'est ce que proposent Gouvernement et comité des sages. Il s'agit de fiscaliser la sécurité sociale, cette fiscalisation s'appuyant presque exclusivement sur les revenus des seuls salariés.

Votre politique de récession et d'austérité exige que les victimes assument elles-mêmes, et seules, le minimum de solidarité nationale que vous tolérez parce qu'il vous est imposé par les luttes.

Les exonérations de cotisations sociales, dont profite toujours plus le patronat, et les prises en charge par le budget de l'Etat illustrent aussi ce phénomène. Non seulement vous précarisez toujours plus l'emploi, mais vous précarisez également la sécurité sociale puisque tôt ou tard l'Etat se désengage de ses obligations pour recentrer ses activités au service de nouvelles sources de profit pour le grand patronat.

Observons, par exemple aujourd'hui, le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis du régime des étudiants. Le mécanisme est exemplaire.

Avec la politique développée ces dernières années, les salariés paient de plus en plus pour être de moins en moins protégés. Ainsi, l'avancée sociale qu'a constituée à un moment le droit à la retraite à soixante ans a très vite été dévoyée par des ponctions sur le pouvoir d'achat. Vous vous apprêtez aujourd'hui à remettre en cause ce droit.

Je pourrais multiplier les exemples, parler du décret Bérégovoy, parler des hausses de cotisations, qu'elles soient de M. Barre, de Mme Dufoix ou de M. Séguin, évoquer la protection sociale des chômeurs ; je pourrais exposer le plan de régression sociale que vous avez mis en œuvre au printemps dernier, monsieur le ministre, lequel s'est inscrit dans la continuité de ce que vous aviez annoncé.

L'ensemble des salariés, des retraités, des chômeurs et des familles de notre pays sait tout ce que cela lui coûte. Les personnels qui dépendent de votre administration connaissent aussi les pertes de pouvoir d'achat, des conditions de travail incompatibles avec le service à rendre aux usagers, les suppressions de postes.

C'est une tout autre politique dont la France a besoin en matière de protection sociale, politique indissociable d'une relance économique et du plein emploi. Il s'agit de redonner à la solidarité nationale son véritable sens, en faisant participer le patronat et en renforçant sa responsabilité vis-à-vis de la sécurité sociale. Il s'agit donc bien aujourd'hui d'amputer le capital pour contribuer à relever le pays, tout en réparant de manière urgente les injustices les plus criantes résultant de la politique poursuivie jusqu'alors.

C'est la raison pour laquelle les députés communistes exigent que soit instauré un prélèvement social sur le capital, égal à celui que supportent actuellement les salariés, c'est-à-dire au taux de 12,6 p. 100. Au demeurant, la cotisation patronale doit tendre vers ce qui avait été prévu en 1945 : représenter les trois quarts des ressources.

Le système de compensation entre les différents régimes doit être corrigé par un élargissement de l'assiette et un déplaçonnement des cotisations des catégories les plus aisées. Les dettes patronales doivent être immédiatement récupérées. La sécurité sociale ne doit plus servir de trésorerie pour les entreprises. Les excénérations de cotisation doivent être annulées, car la preuve est faite qu'elles ne contribuent pas à la création de véritables emplois. Enfin, une réforme de l'assiette des cotisations doit être engagée pour contribuer à remettre la solidarité nationale sur ses rails.

Avec ces mesures de justice sociale, les députés communistes entendent répondre aux besoins des gens, et leur assurer sans discrimination le droit de se soigner. Il s'agit de contribuer au progrès de la médecine et de la recherche, de permettre aux familles d'élever leurs enfants, de garantir à chacun le droit à une retraite décente.

Dans ce but, il faut améliorer les prestations, revaloriser substantiellement le pouvoir d'achat des diverses allocations, abroger les mesures iniques, tels forfait hospitalier ou vignettes « bleues ».

C'est donc une tout autre politique basée sur la prévention et tendant vers la gratuité des soins dont le pays a besoin.

Ainsi une augmentation de salaire de 1 p. 100 rapporterait 7 milliards supplémentaires à la sécurité sociale. Quand on donne 100 francs de pouvoir d'achat en plus à un salarié, 43 francs vont à la sécurité sociale, alors qu'un cadeau de 100 francs fait au capital ne lui rapporte que 2 francs.

De l'argent, il peut y en avoir pour la sécurité sociale. Encore faut-il le vouloir. En trois jours, la Banque de France a su injecter 75 milliards de francs pour renflouer la bourse, ce qui représente 1 000 francs d'augmentation par mois pour tous les travailleurs au S.M.I.C. pour un an. Cela justifie, au passage, la revendication qui est la nôtre de porter le S.M.I.C. à 6 000 francs pour les travailleurs.

M. Jacques Godfrain. N'importe quoi !

M. Alain Bocquet. Voilà la seule voie de justice sociale et de solidarité nationale. Ce n'est pas celle que vous avez prise. Nous voterons contre votre budget, contre votre politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux, pour dix minutes.

Mme Denise Cacheux. Madame le ministre, je traiterai de ce qui, dans cette loi de finances, concerne la politique en faveur des familles, en particulier des familles les plus défavorisées.

Je soulignerai d'abord la diminution de la part représentée par les familles dans les prestations sociales : la branche famille est passée, dans l'ensemble des régimes de sécurité sociale, de 14 p. 100 en 1982 à 12,1 p. 100 en 1986. Alors que le code de la sécurité sociale impose de revaloriser les prestations familiales deux fois au moins chaque année - c'est une obligation légale pour le Gouvernement - la première hausse faite en dix-huit mois par votre Gouvernement n'a été que de 1 p. 100 le 1^{er} juillet, alors que l'inflation sur cette même période a été de 3,5 p. 100.

Il y a donc dégradation du pouvoir d'achat des familles.

Quant à la revalorisation de la base mensuelle de calcul des montants des prestations, elle permet une augmentation de 6 francs par mois pour une famille de deux enfants, de 13 francs par mois pour une famille de trois enfants ; au-delà de quatre enfants, cela fait 7 francs de plus par mois, par bouche à nourrir. Les calculs réalisés par l'U.N.A.F. sur des ménages types montrent que les familles les plus pénalisées

dans leur pouvoir d'achat sont les familles ouvrières de deux ou trois enfants dont un seul parent travaille, ou les femmes ouvrières seules avec un enfant.

Bien que la rentrée scolaire représente une dépense de plus en plus importante pour les familles, en raison notamment du prix des manuels scolaires du second cycle du second degré, la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire est limitée à 1 p. 100 et son extension au bénéfice des jeunes de seize à dix-huit ans n'a toujours pas été prévue.

Quant à votre plan famille, il opère un transfert d'avantages nouveaux pour les familles aisées au détriment des familles à revenus moyens et modestes.

On peut ainsi observer qu'environ 80 p. 100 des familles les plus défavorisées, les moins aisées ont vu leurs ressources diminuer. Cette année, vous réduisez les impôts de façon uniforme ; comme ils sont progressifs, les familles aisées vont en profiter davantage que les familles à faibles revenus.

En revanche, les cotisations sociales, elles, sont dégressives, puisqu'elles diminuent au-dessus du plafond. La hausse de ces cotisations est donc proportionnellement plus forte pour les salaires inférieurs à ce plafond. Je n'hésite donc pas à dire que votre système de prélèvements obligatoires est inégalitaire et choquant.

Pour ne pas multiplier les chiffres, je ne prendrai qu'un exemple : un couple avec deux enfants qui dispose d'un salaire de 5 000 francs par mois verra son prélèvement total, impôt et cotisations sociales, augmenter de 1 250 francs en 1988 ; en revanche, à partir de 45 000 francs par mois le prélèvement global subi par les contribuables diminue.

Votre plan famille a eu les effets que nous avions prévus : opérer un transfert financier au profit des familles aisées et au détriment des familles modestes et moyennes. Ainsi 900 000 familles ont été pénalisées dont 500 000 familles nombreuses ; c'est une véritable spoliation des familles modestes, des jeunes familles aux naissances multiples et rapprochées.

Votre loi du 29 décembre dernier prévoit un transfert massif de prestations au détriment des familles les plus défavorisées, puisque les prestations que vous avez supprimées étaient presque toutes attribuées sous condition de ressources, c'est-à-dire que c'est au détriment des familles les moins favorisées que vous avez pu créer les nouvelles prestations comme l'allocation de garde d'enfant à domicile qui, elle, va surtout bénéficier à des ménages aisés. L'attribution d'une seule allocation au jeune enfant par famille pénalise également les familles les moins favorisées.

Que dire des charges familiales lorsque l'on est confronté au chômage ? Près de 900 000 demandeurs d'emploi ont des enfants, près de 300 000 d'entre eux ont un conjoint inactif c'est-à-dire que 700 000 à 800 000 enfants n'ont aucun parent actif. Les parents sont déjà marqués par un sentiment d'inutilité et d'exclusion de la vie sociale, voire par un sentiment de culpabilité dont les enfants subissent le contre-coup dans le climat familial, mais que dire des conséquences sur leurs moyens d'existence ? Qu'avez-vous prévu dans votre budget pour que les parents privés d'emploi puissent, comme les autres, exercer leurs responsabilités parentales vis-à-vis de leurs enfants à charge ?

On peut s'interroger sur les effets des vingt mille contrats de ressource, maximum, inscrits au projet de budget pour 1988 quand on connaît le nombre de parents en difficultés financières. Vous prévoyez certes une allocation de 2 000 francs par mois, que vous ne financez d'ailleurs qu'à 40 p. 100, mais elle est fixe, quel que soit le nombre d'enfants à charge.

Pourquoi les crédits affectés à l'aide aux entreprises intermédiaires sont-ils stagnants quand on prévoit une contrepartie de travail à cette allocation de ressources ?

M. Roland Carraz. C'est fini !

Mme Denise Cacheux. Monsieur Zeller, je me souviens de votre agitation dans cet hémicycle lorsque vous étiez député de l'opposition...

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

Mme Denise Cacheux. ... pour réclamer un minimum de ressources pour tous. Le budget social que vous gérez aujourd'hui ne prévoit absolument pas cette solidarité nationale que vous réclamiez alors. Vous demandiez que soient assurées à tous des ressources décentes contre des activités alternatives d'utilité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Tout à fait ! Et c'est toujours mon objectif !

Mme Denise Cacheux. Les prestations familiales ? On sait que la perte d'un salaire, c'est aussi bien souvent la perte d'un treizième mois, la perte d'avantages annexes liés à l'exercice d'une activité professionnelle, qui permettraient certaines dépenses annuelles pour des familles qui n'ont que peu ou pas de réserve et qui doivent rogner sur le chauffage, sur la nourriture, sur les frais médicaux pour ne parler que des besoins les plus immédiats.

En plus des parents, les jeunes sont aussi souvent chômeurs. Il y a là une différence entre les familles.

Le quotient familial jusqu'à vingt-cinq ans, la demi-part supplémentaire à partir du quatrième enfant n'avantagent que les familles qui ont un revenu à diviser. Pour celles qui n'ont rien, zéro divisé par x parts, ça fait toujours zéro.

M. Jacques Godfrain. Les nouveaux pauvres, c'est vous !

Mme Denise Cacheux. Mais rien ne vient compenser les charges familiales de celles qui n'ont pas de revenus puisque les prestations ne sont servies que jusqu'à dix-sept ans.

Vous avez même supprimé le complément familial maintenu pendant un an quand le nombre d'enfants à charges passe de trois à deux, pénalisant ainsi 110 000 familles, sur des desquelles vous réalisez un milliard d'économies.

M. Gérard Collomb. Elles ont bon dos !

Mme Denise Cacheux. Pourquoi ne pas envisager de repousser la limite d'âge jusqu'à vingt ans quand un jeune chômeur est à la charge de ses parents, comme s'il faisait des études, au lieu de la maintenir à dix-sept ans ?

La situation de grande pauvreté, dont ont parlé plusieurs de mes collègues avant moi, ce véritable déni des droits de l'homme, comme le souligne le rapport du Conseil économique et social...

M. Jacques Godfrain. C'est vous qui l'avez créée !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Souvenez-vous de ce qu'ont fait M. Mauroy et M. Bérégovoy !

M. Gérard Collomb. Monsieur Zeller, n'aggravez pas votre cas !

Mme Denise Cacheux. C'est tout de même nous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui avons lancé le plan pauvreté-précarité. Il n'existait pas auparavant.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Evidemment, les nouveaux pauvres, c'est vous qui les avez créés !

Mme Denise Cacheux. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Godfrain. Si !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. S'il y avait eu plus de participants à votre action, vous seriez plus convaincante !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, souhaitez-vous interrompre Mme Cacheux ?...

Qu'elle poursuive donc son intervention dans le silence.

Mme Denise Cacheux. La situation de grande pauvreté concerne, à raison de 57 p. 100, des personnes ayant charge d'enfants. Est-ce cela l'égalité des chances pour ces enfants ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Peut-on avoir envie de mettre des enfants au monde quand on sait que l'on est dans la mauvaise moitié de la société, quand on cumule les précarités et qu'on a un revenu inférieur à la moitié du S.M.I.C. ?

M. Jacques Godfrain. C'est du Zola !

Mme Denise Cacheux. J'ajoute pour mémoire le caractère injuste des impôts qui ne tiennent pas compte des revenus, de la fiscalité indirecte qui prend appui sur la consommation...

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. C'est nouveau ?

Mme Denise Cacheux. Non, mais ça date de votre temps ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle. Vous n'y avez rien changé !

Mme Denise Cacheux. Vous avez été vingt-trois ans au pouvoir !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Et vous cinq ans et vous n'avez rien fait !

M. André Fanton. Seulement cinq ans, heureusement !

M. le président. Madame Cacheux, veuillez poursuivre à un certain rythme de manière à ne pas ouvrir trop de fenêtres aux interruptions ! (*Sourires.*)

Mme Denise Cacheux. Je vais essayer, monsieur le président.

Une politique familiale est une politique globale. Or quand j'analyse ce projet de loi de finances pour 1988, je constate, par exemple, que les crédits de la médecine scolaire stagnent. En commission, on nous a annoncé qu'un rapport apprécierait les nouvelles missions de la médecine scolaire, importante surtout en termes de prévention. Il n'empêche que, pour les familles les plus démunies, elle est d'autant plus indispensable que vous avez amputé les remboursements de la couverture maladie.

Dans ce budget pour 1988, j'observe également la réduction des crédits pour la création des structures d'accueil des jeunes enfants. Les crédits de paiement baissent de 26 p. 100.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. C'est faux !

Mme Denise Cacheux. D'une manière générale, votre générosité envers les familles se traduit surtout en conseils. Vous êtes conseillers et vous êtes rarement payeurs.

Vous conseillez les contrats « enfance », mais vous demandez à la C.N.A.F. et aux collectivités locales de contracter sans apporter le moindre centime !

Vous conseillez le développement des équipements de quartiers, mais c'est sur le fonds national d'action sociale de la C.N.A.F. que les crédits seront pris ; il en est de même de l'augmentation, dont vous vous prévaliez, de la dotation en prestations de services pour les équipements d'accueil de la petite enfance.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Vous avez promis 300 000 places de crèches ; vous en avez créé 28 000 !

Mme Denise Cacheux. Pour le logement, les dispositions qui sont prévues dans le projet de budget au titre du financement des aides à la personne, outre les mesures d'économie que vous avez décidées au mois de juillet, rendront nécessaire, selon les estimations actuelles, d'opérer une nouvelle réduction des prestations de l'A.P.L. d'environ 1 à 2 p. 100.

Dans le budget de l'éducation, ce discours « au futur » comme disait mon collègue M. Cassaing, on constate l'absence de création de classes maternelles en zone rurale, par exemple.

M. André Fanton. Ce n'est pas le même budget !

Mme Denise Cacheux. Ce n'est pas le même budget, mais la politique familiale constitue un tout. Vous le répétez tous dans vos discours !

M. le président. Madame Cacheux, essayez de dominer le flot des interruptions ! (*Sourires.*)

M. André Fanton. C'est surtout un flot de paroles, qu'il faudrait dominer, monsieur le président.

M. le président. Il y a, en tout cas, un certain crépitement, mon cher collègue !

M. André Fanton. Elle est intarissable ! Et elle a épuisé son temps de parole !

M. Francis Gang. Il faudrait qu'elle conclue !

Mme Denise Cacheux. Quand l'école permet à 40 p. 100 de jeunes seulement de parcourir sans encombre les cursus scolaire, quand 10 p. 100 des enfants sont disqualifiés dès la première année...

M. Jean-Claude Cassaing. Très juste !

Mme Denise Cacheux. ... et que toujours plus nombreux sont les jeunes mis en situation d'échec chaque année, à quoi correspondent les déclarations d'intention sur la lutte contre l'échec scolaire ?

M. Jacques Godfrain. Ce n'est pas le bon budget !

M. André Fanton. Elle s'est trompée de jour !

Mme Denise Cacheux. Dans ce budget, on constate en outre une diminution du nombre des instituteurs remplaçants, ...

M. Gilbert Berblier. C'était la semaine dernière, l'éducation nationale !

Mme Denise Cacheux. ... une diminution des moyens consacrés aux Z.E.P., une excessive lourdeur des effectifs du second cycle.

La politique familiale est une politique qui doit tenir compte de la vie des familles.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. le président. Je vous invite à conclure, ma chère collègue !

Mme Denise Cacheux. Je termine, monsieur le président.

Les restrictions envisagées dans votre projet de loi de finances au détriment des associations auront de graves conséquences pour les familles en matière, non seulement, d'emploi, mais aussi d'équipement et de services, de formation, de prévention, d'information et de défense des consommateurs.

Si l'on analyse ce projet de loi de finances sous l'angle de la politique familiale, en particulier des familles les plus défavorisées, on ne peut qu'observer la distorsion existante entre vos paroles, qui font de la politique familiale et démographique une priorité, et les actes que traduisent les chiffres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Martine Frachon pour deux minutes.

Mme Martine Frachon. Dix minutes pour parler des retraités et des personnes âgées m'imposent de concentrer mon intervention sur les plus fragiles d'entre eux, à savoir les personnes âgées dépendantes.

J'appuierai mon intervention sur le rapport du comité des sages, d'une part, et sur le rapport de la Commission nationale d'études sur les personnes âgées dépendantes présidée par M. Théo Braun, d'autre part. Lors de l'installation de cette commission, M. le secrétaire d'Etat a, au nom du Premier ministre et en votre nom, monsieur le ministre, affirmé que vous étiez tous d'accord pour considérer que le Gouvernement doit accorder une priorité absolue - je dis bien : une priorité absolue - au problème des personnes âgées dépendantes. Parfait ! Encore faut-il que cette affirmation puisse se vérifier dans les choix budgétaires que vous nous présentez. Même si ce rapport n'a été rendu public que mardi dernier, les appréciations générales de celui-ci et ses conclusions confirment très largement les sentiments partagés depuis longtemps déjà par tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont pris en charge ce problème.

Les sages, pour leur part, constatent que quatre lignes d'évolution majeure méritent une attention particulière : la baisse de la natalité, l'éclatement des structures familiales, l'augmentation du nombre des personnes âgées, le besoin grandissant de soins de santé.

Ce rapport constate encore que l'éclatement des structures familiales traditionnelles s'accompagne d'une dégradation du sens de la solidarité entre générations. Cela a sans nul doute des répercussions sur le devenir des personnes âgées en perte d'autonomie car, au-delà de ce qui est purement médicale mais réelle, ce sont les limites du maintien à domicile qui sont posées.

Les sages confirment, s'il en était besoin, que le nombre de personnes âgées de quatre-vingts ans et plus, parmi lesquelles se recrutent majoritairement celles qui sont dépendantes, s'accroît régulièrement. Tous les experts sont d'accord pour dire que les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans seront 8 205 000 en l'an 2000 et presque le double en 2025 ; que, dans le même temps, les octogénaires passeront de 1 767 000 en l'an 2000 à 1 936 000 en l'an 2025, soit 156 000 de plus en quinze ans et 325 000 de plus en quarante ans.

Le rapport des sages précise aussi qu'on ne peut méconnaître les délais nécessaires pour enregistrer les conséquences d'une mesure. Il faut, disent-ils, dix ans pour construire un hôpital. Sans trop de craintes de se tromper et d'être démenti, cette constatation s'applique aussi et avec encore plus d'intensité pour ce qui concerne les personnes âgées. Les

quelques plans gérontologiques mis en place dans les conseils généraux montrent avec évidence le retard pris dans ce domaine. Il serait d'ailleurs dommage de ne pas encourager les conseils généraux qui n'ont pas encore dressé de plans gérontologiques dans cette démarche. Nous aurions ainsi un état complet de cette situation pour la France entière.

Les pouvoirs publics, s'ils affirment leur volonté de donner aux personnes âgées une priorité absolue, n'en restent pas moins accrochés à certains principes qui ne semblent pas aller dans le sens de cette priorité. Les progrès de la médecine sont tels que chaque personne partant à la retraite peut en moyenne espérer vivre encore vingt années. C'est très bien, encore faut-il que collectivement nous assumions immédiatement les conséquences des progrès de la science. « Le grand âge devient une réalité sociale et un problème d'ampleur nationale », dit Théo Braun.

Certes, le maintien à domicile, s'il doit être systématiquement encouragé, a cependant ses limites et il n'apporte pas de réponse au problème de la grande dépendance.

Par ailleurs, la notion de solidarité doit être, dans ce domaine plus que dans tout autre, retenue sauf à accepter que des citoyens à la fin de leur vie puissent être placés dans des situations de traitement différentes suivant les lieux géographiques de vie, la classe sociale à laquelle ils appartiennent ou les revenus personnels dont ils disposent.

Si cette valeur est retenue, dès lors cette solidarité doit être organisée nationalement. Elle ne peut en aucune façon être laissée à l'appréciation des différentes collectivités locales. Or l'aide ménagère, par exemple, est supportée uniquement par les collectivités locales et les demandes sont en progression fulgurante. *(M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.)* Ce budget ne laisse pas entrevoir d'autres solutions. D'ores et déjà, nous pouvons être assurés qu'il n'y a plus solidarité et que ce nécessaire service se développe de façon inégalitaire, faute de moyens.

Vous avez au mois de juillet dernier, monsieur le ministre, refusé au service d'aide ménagère l'allègement des charges sociales alors que vous accordiez des exonérations pour inciter des personnes âgées à employer directement du personnel à domicile. Je ne critique pas cette disposition. Encore conviendrait-il que les associations puissent, elles aussi, en bénéficier. Vous avez, par cette disposition, refusé qu'un plus grand nombre d'heures d'aide ménagère soient dégagées et distribuées à un plus grand nombre de personnes âgées. Vous avez, par cette mesure, augmenté l'inégalité à l'accès du service des soins à domicile pour les personnes âgées dont l'état physique le nécessite.

Or c'est à travers la place donnée à l'action sanitaire et sociale que se mesure la volonté de lutter contre les inégalités. Sans remettre en cause la décentralisation de l'action sociale, l'Etat doit cependant assurer la nécessaire solidarité, c'est-à-dire s'assurer qu'au travers des politiques locales chaque personne âgée soit placée dans une situation d'égalité. Il n'est pas exclu que l'Etat soit correcteur d'inégalité par l'octroi d'aides spécifiques ou d'exonérations de toute nature.

Le budget pour 1988 des affaires sociales accentue le désengagement de l'Etat et traduit la négation de toute politique de solidarité. Déjà par les mesures prises au cours du premier semestre de 1987 vous avez fait porter la rigueur budgétaire sur les personnes les plus défavorisées, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées, celles-ci d'ailleurs à certaines périodes de leur vie cumulant les deux situations.

Le budget pour 1988 ne prend nullement en compte les trente recommandations du rapport Théo Braun. On aurait pu imaginer, monsieur le ministre, que, sachant que ce rapport serait rendu public au moment de la discussion du budget, une ligne budgétaire spécifique aurait marqué votre volonté d'appliquer dès 1988 une partie des propositions de ce rapport.

Ainsi, contrairement aux affirmations prioritaires que je rappelais au début de mon intervention, vous préférez différer son application.

Aucune action nouvelle n'est prévue en ce qui concerne l'action sanitaire. C'est l'apparente stagnation par rapport à l'an passé, même si la redistribution des crédits, profitant essentiellement au combat contre le SIDA, cache en réalité une baisse de l'enveloppe des autres chapitres de l'action sanitaire.

Dans le domaine de l'action sociale, c'est la continuité de la chute des crédits. Après la baisse de 67 p. 100 enregistrée lors du budget de 1987, c'est aujourd'hui une nouvelle baisse de 13,74 p. 100, soit près de 3,1 millions de francs.

Enfin, alors que la nécessité de la formation continue des personnels, voire l'introduction dans les études de médecine des problèmes spécifiques aux personnes âgées, devrait être prise en compte, votre budget diminue les crédits affectés à la formation des professions sanitaires et sociales et supprime des postes.

Concrètement, votre budget se traduit donc par : le tarissement de l'innovation sociale en ce domaine, la stagnation de l'amélioration de l'habitat des personnes âgées, la stagnation de l'aide à domicile, le manque de création des postes en faveur des équipements pour personnes âgées.

Pour conclure, je dirai, monsieur le ministre, que vous avez entre les mains à la fois le rapport des sages et le rapport Théo Braun. Ce dernier rapport, excellent en lui-même, ne fait que confirmer les autres rapports déjà parus depuis de nombreuses années.

Parmi les trente propositions contenues dans ce rapport, quelles sont celles que vous avez prioritairement l'intention de retenir ?

Je crains cependant qu'aucune d'entre elles ne voie un début d'application devant la pauvreté du chapitre budgétaire relatif aux personnes âgées. Votre priorité, monsieur le ministre, en dépit de vos affirmations, n'est pas celle-là. Ce budget tourne le dos à l'obligatoire solidarité que vous affirmez nécessaire cet après-midi.

Décloisonner le social et le sanitaire me semble être la première priorité. Cette mesure facilitera non seulement l'accueil des personnes âgées dépendantes, mais permettra également d'uniformiser les taux de prise en charge, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si vous ne le faites pas, vous maintiendrez l'inégalité des personnes âgées dans leur accueil. Il faut certes des moyens financiers, mais aussi une volonté politique pour clarifier les règlements et les financements permettant l'accueil des personnes âgées dans ces établissements. Souvent d'ailleurs ceux-ci sont à la frontière du sanitaire et du social, ce qui explique les difficultés.

Deuxième priorité, à mon avis : le développement de la médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Nous avons un déficit notoire en ce domaine. Si, dès maintenant, nous n'accélérons pas ces créations, nous mettons sciemment les personnes âgées dans l'impossibilité pour certaines d'entre elles de trouver les structures d'accueil nécessaires à leur condition de dépendance. Vous n'avez pas prévu le moindre financement pour cette mesure.

Troisième priorité : la formation des personnels. Il est vrai que soigner des personnes dépendantes n'est pas de même nature que soigner des grands malades. Les expériences mises en place dans certains établissements montrent la nécessité de telles formations. Non seulement c'est un gage pour l'avenir de soins adaptés aux personnes auxquelles s'adressent ces soins mais aussi une source d'économie. Nécessité également de formation de l'ensemble des intervenants s'occupant des personnes âgées.

Quatrième priorité : la création dans les facultés de médecine d'un diplôme de haut niveau de gérontologie.

Voilà quatre priorités que personne ne nie. Elles sont tirées des propositions du rapport de M. Théo Braun.

Dans ce domaine aussi, vous montrez que vous appartenez, comme le disait mon collègue Edmond Hervé tout à l'heure, au gouvernement des apparences.

M. Gérard Collomb. Très juste !

Mme Martine Frachon. Car les engagements financiers ne sont jamais attachés aux promesses formulées. C'est un budget sans ambition pour les personnes âgées, je voterai donc contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Sueur. Mesdames, messieurs, ma brève intervention portera sur les handicapés, lesquels, comme vous le savez, sont deux millions dans notre pays.

Vous avez affiché, monsieur le ministre, le 26 septembre dernier à Dijon, au congrès de l'Association des paralysés de France, l'ambition d'en faire des citoyens parmi les autres. C'est une ambition à laquelle nous souscrivons. Toutefois, les

handicapés connaissent de graves difficultés. En particulier, ils sont touchés par les mesures relatives à la sécurité sociale qui conduisent certains d'entre eux à renoncer à une partie des soins qui leur sont souvent nécessaires. Cela crée un grand nombre de situations très difficiles.

Je poserai quatre questions précises.

La première porte sur un projet de décret dont se sont émues les associations regroupant les handicapés ou les accueillant. Il s'agirait de modifier les modalités de calcul de la garantie de ressources attribuée aux adultes handicapés travaillant soit en C.A.T. soit en atelier protégé. Les associations craignent que ce texte dont elles ont eu connaissance ne conduise à supprimer le complément de rémunération versé aux travailleurs handicapés qui reçoivent de leur établissement de travail protégé un salaire se situant entre 0 et 5 p. 100 du S.M.I.C.

Une telle démarche, vous le savez, serait totalement contraire à l'esprit de la loi de 1975 qui précise que toute personne handicapée doit avoir la possibilité de travailler dans un C.A.T., quelles que soient ses capacités, et y percevoir une rémunération directe sans discrimination liée à la nature de son handicap. Cette mesure pénaliserait encore plus les handicapés.

Pouvez-vous confirmer que vous avez renoncé à la mise en œuvre d'une telle disposition ? Les associations qui se sont émues de ce projet seraient très satisfaites d'entendre de votre part une réponse affirmative.

Ma deuxième question a trait aux décrets d'application de la loi relative à l'emploi des travailleurs handicapés, décrets qui sont en préparation.

Cette loi prévoit l'embauche d'un nombre de handicapés équivalant à 6 p. 100 de l'effectif dans les entreprises de plus de vingt salariés et, dans le cas où cette obligation de résultat n'est pas atteinte, le versement par l'entreprise concernée d'une contribution à un fonds de développement. Elle précise en outre que ne seront pas comptabilisés les salariés occupant des catégories d'emploi exigeant des conditions d'aptitude particulières. Là encore, des associations se sont inquiétées après avoir pris connaissance des projets de décret.

Il va de soi que si l'on donne une interprétation très extensive de ces catégories d'emplois exigeant des aptitudes particulières, on peut aboutir à vider totalement ou partiellement la loi de son sens. Pouvez-vous nous donner des assurances quant à la nature des catégories d'emplois qui seront visées par les décrets en préparation et qui doivent sortir prochainement puisque, comme vous le savez, cette loi va entrer en application au 1^{er} janvier 1988 ?

J'ajoute que je partage tout à fait la préoccupation dont s'est fait écho ici même M. Delalande. Notre collègue a fait observer que trop d'entreprises, plutôt que d'embaucher des travailleurs handicapés, préfèrent payer la redevance. Si cette tendance était confirmée, il faudrait resserrer le dispositif afin que les dispositions législatives en vigueur aboutissent véritablement à favoriser l'embauche. Cette préoccupation de M. Delalande, je le répète, est aussi la nôtre et je vous demande de bien vouloir nous préciser également vos intentions à cet égard.

Ma troisième question concerne les équipements. Mme Dufoix a souligné que, alors qu'en 1986 1 500 places avaient été créées en C.A.T., il n'y en aurait cette année que 1 000. Mais mon inquiétude porte sur le niveau des crédits d'équipement. Les crédits inscrits au chapitre 66-20 pour les établissements qui accueillent les enfants et les adultes handicapés n'augmentent que de 2,6 p. 100 en crédits de paiement. C'est très peu par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Il est certain qu'avec un tel pourcentage, on ne parviendra pas à obtenir des progrès significatifs, comme il le faudrait, pour les M.A.S., les maisons d'accueil spécialisées et également pour les foyers d'hébergement. Ce sont les personnes profondément handicapées qui en supporteront les conséquences.

A cet égard, je voudrais souligner la nécessité d'un rééquilibrage - cela a été indiqué tout à l'heure par M. le ministre - entre les I.M.E. et les IMPRO d'un côté, et les établissements permettant d'accueillir des adultes d'un autre côté, ainsi que d'un effort beaucoup plus important et d'un meilleur aménagement du territoire en la matière.

Dans le département dont je suis le député, il n'y a pas de M.A.S., ni de structure équivalente. Nous avons très souvent affaire à de jeunes adultes qui ont entre vingt et un ans et vingt-trois ans et qui ne trouvent aucune structure d'accueil.

Que comptez-vous faire ? Quelle planification ? Quel projet d'avenir ? Quels moyens financiers ? Malheureusement, le budget que vous nous présentez ne permet pas de répondre à ces questions.

J'en viens à ma quatrième et dernière interrogation qui intéresse les auxiliaires de vie. Dans votre discours du 26 septembre dernier à Dijon, vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous alliez revaloriser les subventions permettant de développer les services d'auxiliaires de vie qui sont au nombre de 256 dans notre pays.

Or, quand on regarde une fois encore les chiffres inscrits dans les budgets, on constate que, pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de ces services, qui couvre 55 p. 100 de la dépense, entre 1986 et 1987, il n'y a eu aucune revalorisation en francs courants; c'est-à-dire qu'il y a eu une diminution sensible des crédits, et que cette année il y a une revalorisation de 2 p. 100, en francs courants également. Au total, sur les deux années considérées, les moyens pour faire fonctionner les services d'auxiliaires de vie ont diminué. Là encore, qu'allez-vous faire pour que les mesures concrètes qui seront prises soient à la hauteur des discours ?

Je conclus en faisant simplement observer que, par rapport à ces diverses interrogations, le budget que vous nous présentez n'est pas à la mesure des besoins. Je sais que les handicapés et leurs associations attendent des réponses aux questions que je viens de vous poser. C'est à la nature des réponses qui sont données que l'on peut juger une politique; c'est en fonction d'elle que l'on peut considérer que la solidarité est effective ou qu'elle ne l'est pas pour ceux qui en ont peut-être besoin davantage que d'autres.

Peut-être en effet que, selon la belle formule que vous avez employée, monsieur le ministre, les handicapés deviendront des citoyens parmi les autres, mais il faudrait pour cela un budget plus nerveux, plus important et une ambition politique plus forte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roland Carraz. Remarquable intervention !

M. Gérard Collomb. Nerveuse !

M. le président. La parole est à Mme Ghislaine Toutain pour cinq minutes.

Mme Ghislaine Toutain. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis souvent exprimée à cette tribune sur la question du droit des femmes, en tant que rapporteur pendant cinq ans du budget de feu le ministère des droits de la femme, et sur plusieurs projets de loi visant à établir de façon générale l'égalité entre les individus quel que soit leur sexe, notamment sur l'égalité professionnelle.

Je ne fais pas une religion des droits de la femme, monsieur le ministre. Je considère simplement qu'une société qui se veut démocratique et évoluée ne peut l'être réellement si elle n'assure pas à tous des chances et des droits égaux. C'est ainsi que le combat pour l'égalité des hommes et des femmes participe d'un combat plus général qui est celui de l'approfondissement de notre démocratie. Or force est de constater qu'aujourd'hui, dans ce domaine, notre pays est en panne.

Je ne reviendrai pas sur la suppression du ministère des droits de la femme qui a suscité l'émotion que l'on sait. Mme Gisserot elle-même reconnaît combien ce manque de structure autonome est gênant, notamment sur le plan international. Dans notre pays, tout le monde remarque l'extrême discrétion de la délégation à la condition féminine. Vous-même, monsieur le ministre, ne vous montrez guère expansif sur ce domaine d'action de votre compétence si j'en juge par exemple par les quelques mots que vous y avez consacrés cet après-midi lors de la présentation du budget de l'emploi.

On vous comprend. Votre situation n'est pas facile. Vous devez à la fois pouvoir justifier d'un minimum d'actions, notamment dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes, et ne point trop en faire cependant car la philosophie générale du gouvernement auquel vous appartenez, fortement empreinte d'une conception pour le moins traditionnelle du rôle des femmes dans la société, implique une limitation considérable de tout ce qui peut contribuer à leur assurer l'autonomie et l'égalité. On l'a vu à plusieurs reprises depuis mars 1986, notamment avec le plan famille. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où vous tenez un double langage. On peut abuser par ce moyen les

citoyens, les citoyennes en l'occurrence, quelque temps, pas tout le temps, vous vous en rendez sûrement compte d'ici peu.

M. Jean-Claude Cassaing. C'est vrai !

Mme Ghislaine Toutain. Ce sont donc 72 millions de francs qui sont consacrés spécifiquement à des actions en direction des femmes dans le budget des affaires sociales et de l'emploi. C'est une régression par rapport à l'an dernier puisque vous vous êtes contenté cette année de reconduire la même somme. Sur ces 72 millions de francs, cinq millions vont au centre d'information sur les droits de la femme; quinze millions sont censés renforcer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes; cinquante-deux millions enfin sont affectés à de mystérieuses actions diverses, sur lesquelles je souhaiterais avoir, monsieur le ministre, quelques éclaircissements.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il s'agit de l'achat des livres de Mme Roudy !

Mme Ghislaine Toutain. C'est un bon investissement !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'était déjà fait quand nous sommes arrivés !

Mme Ghislaine Toutain. Vous n'en avez pas tiré tout le profit possible !

Si mes informations sont exactes, là où vous faites le minimum, il me semble que, pour l'essentiel, vous reprenez les initiatives de la gauche - stages de formation des femmes aux nouvelles technologies, stages de formation et d'insertion pour mères isolées, plan d'égalité professionnelle, etc. - en restreignant les crédits affectés et les actions menées, particulièrement les actions pilotes.

Il arrive aussi que des crédits ne soient pas utilisés. C'est le cas, par exemple, dans ma région, la Champagne-Ardenne, où Mme Gisserot était de passage il y a quelques semaines - elle ne me contredira pas. Elle a pu constater l'absence totale de politique menée en direction des femmes. Et, bien au contraire, les difficultés qu'elles rencontrent à obtenir des stages en alternance, l'inexistence de tout projet novateur et de plan d'égalité professionnelle dans les grandes et dans les moins grandes entreprises de la région, malgré les mauvais chiffres du chômage pour les femmes: plus de 15 p. 100. Et pourtant, m'a assuré son entourage, les crédits existent. Alors, je vous pose la question: pourquoi ne les utilise-t-on pas ? J'attends votre réponse, monsieur le ministre, d'autant que je ne crois pas que ma région soit un exemple unique dans ce domaine.

Si vous poursuivez donc - on vient de le voir - dans une certaine mesure quelques actions par nécessité, il n'existe en revanche aucune volonté politique de changer les mentalités. Vous avez arrêté net toutes les grandes campagnes médiatiques de sensibilisation de l'opinion, toutes les réflexions menées sur les plans fiscal, juridique et social. Vous avez arrêté la réflexion sur les droits propres qui concernent les femmes n'ayant jamais travaillé, mais aussi, hélas ! de plus en plus, les chômeurs en fin de droits. Vous avez arrêté les mesures pour redresser l'image culturelle de la femme, ou encore les possibilités de mettre en œuvre une plus grande neutralité et une plus grande égalité fiscales. Bien au contraire, vous prenez des dispositions rétrogrades en pénalisant fiscalement les familles monoparentales.

De la même manière, rien n'est fait en profondeur pour assurer aux couples bi-actifs une réelle conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, alors même que l'activité féminine reste un phénomène irréversible, malgré les difficultés spécifiques à l'emploi féminin qui demeurent: sous-qualification, sous-rémunération, discrimination à l'embauche, taux de chômage élevé.

Sur les quelque 130 textes examinés par notre assemblée depuis mars 1986, aucun n'a directement visé la place de la femme dans la société, sauf le plan famille, dont j'ai déjà parlé; aucune mesure nouvelle d'égalité ou de promotion des femmes n'a été proposée. Seule la loi sur l'aménagement du temps de travail a effectivement abordé un aspect de l'emploi féminin, le travail de nuit, pour l'autoriser. Cela aurait pu être concevable dans certains cas, mais comme il n'a été assorti d'aucune contrepartie ni en termes de rémunération ni en termes de formation professionnelle, c'est inacceptable.

C'est pourquoi, compte tenu des difficultés réelles et parfois dramatiques qui sont encore celles des femmes d'aujourd'hui, notamment des femmes seules avec enfants à charge ou encore des femmes victimes de violences dont l'actualité récente vient de rappeler la réalité insupportable, j'ai été stupéfaite en prenant connaissance de la déclaration d'un membre de la mission permanente de la France aux Nations Unies, qui affirmait notamment que « la situation des femmes en France est en tout domaine exemplaire, à tel point qu'il n'existe pas de revendications importantes de la part des mouvements féministes. »

M. Gérard Collomb. C'était Michel Droit !

Mme Ghislaine Toutain. Cette méconnaissance profonde de la situation des femmes dans notre pays est grave, voire insultante.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que telle n'est pas votre appréciation personnelle, mais je constate, et la grande majorité des femmes avec moi, que ni votre budget ni la volonté gouvernementale ne permettront cette année encore de répondre à cette revendication des femmes, profonde, tenace, qui est celle de l'égalité dans tous les domaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Vergès, pour cinq minutes.

M. Laurent Vergès. Monsieur le ministre, je voudrais que votre attention soit retenue par la situation sociale extrêmement grave qui régnait dans les départements d'outre-mer et particulièrement à la Réunion.

Selon les indications officielles les plus récentes, le taux de chômage dépasse les 20 p. 100 en Martinique et en Guadeloupe et plus de 30 p. 100 à l'île de la Réunion où la situation est donc de loin la plus grave.

Les dernières statistiques de l'A.N.P.E. font apparaître que près de 54 000 chômeurs sont inscrits à l'agence de la Réunion. Ce chiffre déjà effrayant ne reflète pas l'ampleur réelle du chômage dans cette île. Tous les chômeurs, en l'absence d'indemnisation, ne se font pas inscrire à l'A.N.P.E. Et, selon l'I.N.S.E., nous sommes très probablement plus près de 75 000 chômeurs aujourd'hui. Il faut encore ajouter qu'un chômeur sur deux à la Réunion est un jeune de moins de vingt-cinq ans.

La situation est suffisamment grave pour qu'on ne se livre pas à une vaine polémique sur les chiffres. Le taux officiel du chômage à la Réunion, rapporté à la population active de la France, donnerait un chiffre de plus de 7 millions de chômeurs. Quels seraient alors les discours du Gouvernement ou des membres de cette assemblée devant une telle situation ?

Les prévisions de l'I.N.S.E.E. indiquent que la Réunion va inéluctablement vers les 100 000 chômeurs d'ici à cinq ans, c'est-à-dire qu'à ce moment-là nous aurons une moitié de la population active au travail, l'autre moitié au chômage. Vous voyez, monsieur le ministre, vers quels lendemains les Réunionnais se dirigent...

Quelles réponses votre gouvernement apporte-t-il à ce grave problème ? Je ne vous ferai pas l'injure de dire : aucune. Mais l'incohérence et le manque de vision globale qui président aux décisions prises pour l'ensemble de la politique suivie à la Réunion nous laissent pessimistes.

Le Gouvernement fonde beaucoup d'espoirs sur la défiscalisation des investissements dans les départements d'outre-mer. Les quelques centaines d'emplois créés dans le bâtiment n'ont pas permis à ce secteur d'activité de retrouver la situation d'il y a quelques années : 8 000 travailleurs aujourd'hui, contre 12 000 auparavant. Mais, surtout, les artisans et les P.M.E.-P.M.I. n'ont pas profité de cette mesure gouvernementale. Enfin, pour clore ce chapitre, la réalité économique de la région étant ce qu'elle est, les investisseurs de la métropole préfèrent aller à l'île Maurice plutôt qu'à la Réunion.

Votre Gouvernement veut également encourager l'émigration des Réunionnais vers la métropole. Je voudrais simplement vous rappeler que, dans cette France qui, selon vos propres prévisions, va voir le chômage s'accroître encore, d'après le dernier recensement il existe déjà plusieurs milliers de chômeurs réunionnais.

Sait-on que le taux de chômage des émigrés réunionnais est le plus élevé de toutes les communautés qui peuplent l'Hexagone, puisqu'il est le double du taux des Français - 13,4 p. 100 contre 6 p. 100 - et supérieur à celui des

étrangers en France, qui s'élève à 13 p. 100 ? Ce taux atteint d'ailleurs 20 p. 100 pour les Réunionnais arrivés dans la dernière période c'est-à-dire après 1975.

Incohérence et manque de vision globale, ce jugement s'applique aussi aux mesures plus spécifiques concernant les chômeurs.

Il existe à la Réunion, deux mesures principales : un régime d'indemnisation avec les ASSEDIC, et un régime dit de « chantier de développement » où les collectivités locales emploient les chômeurs par quinzaine.

En 1986, sur les 51 300 chômeurs inscrits à l'A.N.P.E., 17 000 relevaient des ASSEDIC. Près de 379 millions de francs ont été consacrés à leur indemnisation. Dans la même année, seulement 25 millions de francs étaient destinés aux 34 000 chômeurs qui, eux, ne bénéficiaient d'aucun régime d'assurance chômage. Ainsi, nous avons 379 millions pour indemniser 17 000 chômeurs, d'un côté, et 25 millions pour venir en aide à 34 000 chômeurs, de l'autre ! Peut-on parler de cohérence devant de tels chiffres ?

Enfin, toutes les mesures rassemblées sous le vocable de « traitement social » du chômage, le public qu'elle vise le montre, ne répondent pas à la gravité du problème.

J'ajoute, monsieur le ministre, que les chômeurs de la Réunion ne bénéficient d'aucune allocation familiale, contrairement aux chômeurs vivant en France, qu'ils soient étrangers ou Français. La cohérence et la logique, mais surtout le droit, exigent que les chômeurs de la Réunion perçoivent les allocations familiales servies individuellement et au même montant que leurs homologues de la métropole. L'égalité, c'est cela.

Votre Gouvernement prévoit de verser le tiers seulement des allocations familiales aux chômeurs de la Réunion au 1^{er} janvier 1988. Cela veut dire que non seulement on a privé pendant des années les chômeurs réunionnais de l'égalité des droits, mais qu'aujourd'hui, on veut perpétuer cette inégalité. Au nom de quoi ? Est-ce parce que ces chômeurs sont réunionnais ? Nous ne voyons pas d'autre explication, car lorsqu'il s'agit de verser des allocations aux chômeurs de Corrèze ou des Vosges, on ne leur accorde pas seulement le tiers de leurs droits !

En poursuivant dans cette voie, votre Gouvernement signifierait aux chômeurs de la Réunion que non seulement il n'a pas de politique globale et cohérente pour inverser la courbe du chômage, mais que, de plus, il leur refuse l'égalité des droits.

Peut-on se permettre un tel aveuglement lorsque la Réunion va vers les 100 000 chômeurs ? Une telle situation sociale ne peut conduire qu'à l'explosion.

Ce qui vient de se passer à Tahiti devrait faire réfléchir tous les responsables. Quel territoire d'outre-mer offrait plus l'image d'un paradis dans les médias et l'opinion de la métropole que Tahiti ? Jusqu'à ce qu'il y ait cette explosion sociale qui a remené avec brutalité tout le monde à la réalité !

Monsieur le ministre, que le Gouvernement prenne garde que les mièges qu'il veut servir aux chômeurs de la Réunion n'aient pas l'effet anesthésiant qu'il escompte.

Ce que veulent les Réunionnais, c'est l'égalité des droits, particulièrement l'égalité sociale.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Pascal Arrighi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi organique tendant à modifier l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 1005, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration

générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2. - Emploi, de M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. - Formation professionnelle, de M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. - Santé et famille, de M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. - Section commune-affaires sociales, de M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :
Avis n° 961 : tome I. - Emploi, de Mme Christiane Papon ; tome II. - Formation professionnelle, de M. Jacques Legendre ; tome III. - Protection sociale, de M. Claude Evin ; tome IV. - Santé et famille, de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 962, tome IV : immigration, de M. Daniel Goulet.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 3 novembre 1987, à une heure cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
00	Compte rendu..... 1 en	106	062	
33	Questions..... 1 en	100	054	
03	Table compte rendu.....	62	06	
33	Table questions.....	62	06	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	06	536	
36	Questions..... 1 en	06	340	
06	Table compte rendu.....	62	01	
06	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 en	263	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	670	1 636	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Téléphone : Renseignements : (1) 45-76-02-31
Administration : (1) 45-76-01-38

TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)